

COMMENTAIRE

- 4 Les réponses de l'ECOWAP au défis de l'agriculture de la sous région dans le contexte des APE et du cycle de Doha
- 8 L'économie de la région ouest africaine au prisme des flux d'aides publiques au développement et d'investissements directs étrangers
- 12 Le programme communautaire de développement de la CEDEAO (PCD) : Espoirs et inquiétudes

NOUVELLES DE L'OMC

- 15 Le cycle de Doha toujours dans l'impasse malgré « une nouvelle dynamique »
- 17 Les ressources naturelles au cœur du rapport sur le commerce mondial de l'OMC.
- 18 Doha et l'Aide pour le commerce sont les contributions de l'OMC aux Objectifs du Millénaire pour le développement, selon Lamy.

NOUVELLES REGIONALES

- 19 APE CEDEAO/UE : On s'achemine vers plusieurs scénarios dans les différentes régions qui négocient les APE.
- 22 Rapport de la CNUCED sur les relations Sud-Sud.

PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

- 24 Publications
- 24 Événements

PASSERELLES est une publication conjointe de Enda tiers monde et ICTSD. Elle a pour vocation de fournir une perspective africaine dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

Editorial¹

Les APE, huit ans de négociations après : le bout du tunnel ou le tonneau des Danaïdes ?

Dr Cheikh Tidiane DIEYE¹

Peu d'acteurs – pour ne pas dire aucun – auraient pu prévoir le scénario en cours dans les négociations de l'APE.

En jetant un regard rétrospectif sur huit années de négociations d'un accord qui était prévu pour ne durer que quatre ans, on ne peut manquer de se poser des questions sur les raisons manifestes ou latentes qui empêchent encore sa conclusion.

Vu d'Afrique, le bilan de ces huit années de négociation est bien maigre : Un APE régional paraphé mais non encore signé (Communauté de l'Afrique de l'Est – regroupant le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda) ; Onze APEs individuels signés ou paraphés mais non encore mis en œuvre (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Botswana, Lesotho, Mozambique, Swaziland, Madagascar, Maurice, Seychelles, Zimbabwe).

Trente pays n'ont ni signé ni paraphé un APE : 14 sont en Afrique de l'Ouest ; 7 sont en Afrique Centrale ;

6 sont en Afrique Orientale et Australe (AfOA) et 3 en zone SADC.

Ils ont fait le choix de se contenter du régime « Tous Sauf les Armes » pour les PMA ou du SGP pour les pays en développement. Aucune région africaine n'a signé un APE complet et final.

Des objectifs larges et ambitieux avaient été attachés aux APE. C'est à la lumière de ceux-ci que l'on mesure le mieux l'écart entre ce qui était voulu et ce qui est obtenu.

A-t-on surestimé la capacité de l'Europe à convaincre ses partenaires ACP sur les bienfaits que la zone de libre-échange leur apporterait ?

A-t-on sous-estimé la complexité de l'accord au point de vouloir le conclure après seulement quatre années de négociation ?

A-t-on, en fin, négligé, ou pas assez pris en compte, les profondes transformations qui caractérisent les pays et régions africaines depuis quelques années et qui engendrent tout à la fois une remise en question des partenariats traditionnels et une construction de nouveaux modèles à partir de paradigmes différents ?

¹ Docteur en Études du Développement, Coordonnateur de Programmes à Enda, et Membre du Comité de Négociation de l'APE entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest.

*Les APE, huit ans de négociations après :
le bout du tunnel ou le tonneau ...*

suite de la page 1

Il serait peut-être hasardeux d'isoler ou de privilégier une seule réponse car elle serait nécessairement simpliste, voire réductrice.

En avançant, plus que de besoin et même de raison, qu'elle n'a aucun agenda offensif dans l'APE, qu'elle ne recherche que l'intérêt des pays ACP, ou qu'elle ne veut promouvoir que leur intégration et leur développement, le discours de l'Union européenne a peut-être été perçu comme teinté d'une générosité trop suspecte.

De même, on peut accepter qu'en décidant péremptoirement que l'accord serait conclu au bout de 4 années de négociations, les parties à l'APE ont non seulement sous-estimé la complexité de cet accord, mais elles ont en plus fermé les yeux sur l'état de préparation ou d'impréparation des régions africaines et ACP, dont la plupart n'avait jamais négocié un tel type d'accord, avec un partenaire aussi puissant que l'Union européenne.

Si on y ajoute le fait qu'aucune région africaine n'a atteint un niveau d'intégration satisfaisant – Union douanière fonctionnelle, politiques sectorielles communes, libre circulation effective des biens et des personnes etc. – on comprend mieux pourquoi ces régions ne peuvent aller plus vite qu'elles ne marchent actuellement.

Mais il y a un troisième élément qui me paraît significatif et qui n'est pas déconnecté des deux premiers. Dire que l'Afrique a changé est une tautologie.

Le continent ne ressemble que très peu à ce qu'elle fut il y a vingt ans ou plus. L'économie du continent se diversifie.

Les pays se réindustrialisent, lentement certes, mais sûrement.

Le continent devient un attrait pour les investissements et la forte demande mondiale en matières premières a impacté positivement sur l'économie africaine qui, en dépit de la crise, reste encore debout et peut même espérer une relance rapide avec un taux de croissance de 5.2% attendu en 2011 contre 4.5% en 2010 et 2.5% en 2009.

Mais il y a plus. Ou mieux. C'est selon. Les puissances économiques ou commerciales mondiales se mènent une guerre commerciale larvée pour prendre pieds sur le continent ou pour y consolider des positions déjà acquises.

L'Afrique a peut-être compris qu'une telle évolution pourrait lui être profitable si elle se dotait de bonnes politiques et de stratégies efficaces et productives.

L'émergence de puissances commerciales alternatives du Sud a agrandi les marges de manœuvre politiques de l'Afrique.

Ceci pourrait expliquer la démarche prudentielle des pays et régions africaines. Pourquoi rentrer dans un accord de libre-échange avec un partenaire dont les parts ne cessent de baisser, quand on sait que celui-ci se ferait au détriment des partenaires qui sont en constante évolution ?

Telle est peut-être la question que de nombreux dirigeants africains se posent, sans nécessairement l'exprimer ouvertement.

Et ils ne manquent pas d'arguments : En 35 ans, le commerce entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe est passé de 75% à 32%, importations comme exportations. Cette décroissance s'est faite plus ou moins dans les mêmes proportions dans les autres régions africaines.

Au moment où la chute du commerce entre l'Afrique et l'Europe s'accroît, paraissant de plus en plus comme une donnée de structure, le commerce entre l'Afrique et les pays émergents et d'autres pays du Sud ne cesse de croître.

Le commerce Sino-africain en est le révélateur emblématique. Entre 2006 et 2009, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique sont passés de 55 Milliards de dollars à 106 Milliards de dollars.

Acceptons finalement que diverses raisons, avouables ou inavouables, empêchent encore la signature de l'APE.

Pour ne pas interpréter plus que de raison la motivation des pays et régions africaines, disons simplement qu'elles ne trouvent pas encore leur compte dans ce qui est sur la table de négociation.

On a, à vrai dire, beaucoup épilogué sur l'APE. Un nombre significatif de documents d'analyse plus ou moins pertinents a été produit en Europe comme dans les régions ACP.

Des positions plus ou moins explicites ont été exprimées par des acteurs aussi nombreux que divers. On ne peut pourtant dire si l'APE est un accord désiré ou détesté. Les parties sont écartelées entre l'angoisse d'un processus long et fatigant, qui consume à la fois d'immenses ressources financières et beaucoup d'énergie sans garantie de résultat, et l'espoir de trouver un compromis qui vaille toutes les peines qui lui ont été consacrées.

Ceux qui gardent encore l'espoir de voir l'accord signé à brève échéance pourraient arguer que la poursuite des discussions et les déclarations des parties prenantes en faveur de l'accord sont la preuve de leur volonté

de s'entendre.

Cette lecture s'appuie en effet sur le fait que l'un des principes mêmes de l'APE est qu'un pays ne doit s'engager dans l'Accord que s'il s'estime prêt à le faire. Nul n'est obligé de négocier, encore moins de signer.

Toutes les régions ACP qui sont à la table de négociation, tout comme les pays qui les composent, sont donc supposés être là parce qu'ils le veulent, parce qu'ils reconnaissent qu'ils peuvent trouver un accord et qu'ils espèrent en tirer profit.

S'en arrêter cependant à ces principes déclarés serait bien simpliste et reviendrait à minimiser un problème bien complexe. Je ne suis pas en effet sûr que les PMA négociant dans le cadre de blocs régionaux soient convaincus de l'opportunité d'un APE pour eux. Si on prend en compte leur nombre, on voit mieux toute la capacité de nuisance qui est le leur.

En Afrique de l'Ouest, un pays comme le Nigeria ne semble pas non plus donner l'impression d'avoir une grande conviction quand à l'APE, car entre autres contraintes que l'accord pourrait lui causer, il y a le fait que l'Europe lui disputerait un marché qu'il estime être son domaine d'influence naturel.

La Côte d'Ivoire et le Ghana, en dépit des apparences, ne demandent qu'à trouver des solutions qui préserveraient leurs intérêts sans détruire l'intégration régionale.

Ces solutions ne sont pas techniques. Ou alors elles ne le sont plus. Elles sont politiques. La vérité est que dans toutes les régions, les négociations butent désormais moins sur des questions techniques et sur des aspects politiques et stratégiques.

Demander aux régions africaines de

renoncer à une partie substantielle de leurs droits de douanes à l'importation, à leurs taxes à l'exportation, aux moyens de financement du fonctionnement des institutions régionales ; d'accepter de subir des sanctions économiques pour des fautes politiques, en vertu de la clause de non exécution, d'inclure une clause NFP qui diminuerait leur liberté d'action vis-à-vis des pays du Sud, pour ne citer que ces questions, apparaissent comme des demandes excessives que l'Europe peine à justifier objectivement.

C'est pourquoi il me semble que l'Union européenne gagnerait à revoir sa stratégie sur les APE pour desserrer la pression autour de cet accord. Le discours des autorités politiques européennes est jusqu'ici peu conforme aux actes et pratiques des experts et négociateurs européens.

Il y a peut-être des signes d'espoir. Un événement récent incline à l'optimiste quant à la prise de conscience de l'Union européenne de l'impératif de changer d'approche.

Les Commissaires européens au Commerce (De Gucht) et au Développement (Piabalg) ont envoyé aux Etats Membres de l'Union européenne en début Septembre une lettre à propos des APE, en perspective du Conseil Européen du 20 octobre 2010.

La lecture de cette lettre suggère plusieurs scénarii sur la façon de poursuivre les négociations :

(1) Les États Membres de l'Union européenne pourraient ne pas avoir plus d'inspiration que la Commission et laisser celle-ci continuer avec son approche actuelle. Cela ouvrirait la voie à des discussions sans fins ou même à l'arrêt des négociations ;

(2) Les Etats Membres pourraient au contraire demander à la Commission d'avancer avec les pays ou régions qui sont prêts à le faire et de suspendre les négociations avec les autres. Ceci implique que les pays signataires d'APE intérimaires les mettent en œuvre immédiatement et que les préférences soient retirées à ceux qui n'auraient pas signé.

Cette option aussi présente de nombreux risques dont le plus important est la désintégration des régions ;

(3) La Commission pourrait en fin être appelée à revoir son niveau d'ambition et se contenter d'un accord sur les marchandises seulement, avec une flexibilité suffisante sur l'offre d'accès au marché et le calendrier de libéralisation ainsi qu'un appui financier suffisant pour l'accompagnement dans la mise en œuvre.

Les questions contentieuses seraient ainsi renvoyées dans une phase ultérieure encadrées par une clause de Rendez-vous.

Ayant rappelé la centralité du commerce dans le partenariat Europe-Afrique, les Commissaires européens ont attiré l'attention des Etats Membres sur la nécessité de redonner à la Commission européenne un mandat politique clair pour lui permettre d'aborder le processus de négociation sur des bases plus productives.

Le même appel est lancé en direction du Sommet Europe-Afrique prévu à Syrte en Libye du 28 au 30 Novembre 2010 pour que des solutions politiques soient trouvées par les plus Hautes Autorités des deux parties afin de sauver l'APE d'un enlisement durable, voire définitif.

Les réponses de l'ECOWAP au défis de l'agriculture de la sous région dans le contexte des APE et du cycle de Doha

SYLLA Kalilou et Souleymane S. Diallo

1. Introduction

L'agriculture est au centre d'une controverse dans le processus de développement en Afrique de l'Ouest. Ce secteur mobilise 60% de la population et représente 40 % du PNB régional. Malgré cette importante contribution dans les économies nationales, il bénéficie de moins de 10% du budget d'investissement des pays de la région. Prenant conscience de ce paradoxe, les dirigeants de la sous-région ont pris la décision en 2003 de procéder à un réajustement des priorités de développement en affectant 10% de leur budget à l'agriculture.

Cette volonté qui s'inscrit dans la droite ligne de l'appel de Maputo n'a cependant pas permis une réorientation des ressources en faveur de l'agriculture. En effet, sur l'ensemble de la zone, seul le Ghana est allé dans le sens de cet appel. Cette situation qui traduit un désintérêt pour l'agriculture a induit une réduction conséquente de l'aide publique au développement.

C'est dans ce nouveau contexte que le rapport sur le développement de la Banque Mondiale de l'année 2007 met en garde contre la réduction du financement de l'agriculture. Cette mise en garde se justifie, notamment, par le fait que l'élasticité de réduction de la pauvreté par rapport à la croissance agricole est nettement plus significative que celle des autres secteurs économiques.

Cependant, la capacité de l'agriculture à contribuer aux objectifs de réduction de la pauvreté peut être mise à mal par le processus actuel de libéralisation. En effet, en plus des contraintes traditionnelles du secteur

agricole, les pays de la CEDEAO doivent affronter deux défis majeurs. Il s'agit des négociations commerciales au sein de l'organisation mondiale du commerce (OMC) et celles engagées avec l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) qui auront un impact significatif sur l'environnement économique régional.

Malgré la promesse réaffirmée des pays développés lors de la conférence ministérielle de l'OMC en 2005 à Hong Kong de prendre en compte la dimension développement, le cycle de Doha est dans l'impasse. Il se dessine très clairement que les pays développés sont à la recherche d'un consensus entre eux, à l'exclusion des autres parties du monde.

Dans une telle perspective, le risque que ce consensus entre pays développés s'impose aux pays en développement n'est pas à écarter.

En effet, après les négociations bilatérales entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, ces pays ont décidé ensemble de rencontrer les deux leaders des pays en développement notamment le Brésil et l'Inde.

Malgré la discrétion de ces rencontres, le jeu semble clairement être celui de l'ouverture du marché des produits non agricoles et des services des pays les moins développés en contre partie de l'ouverture du marché agricole.

Contrairement à l'impasse des négociations à l'OMC, des avancées notables ont été enregistrées dans les négociations APE, même si la partie Afrique de l'Ouest fait du financement du programme APE pour le développement une conditionnalité pour la signature.

L'évolution de ce processus place l'Afrique de l'ouest dans une situation paradoxale. Alors que les négociations

multilatérales qui structurent l'ensemble des négociations commerciales semblent s'enliser, les négociations bilatérales Afrique de l'ouest – Union européenne, quant à elles, sont en bonne voie.

Dans ce contexte caractérisé par l'insuffisance de la prise en compte du rôle de l'agriculture dans le développement de la région d'une part, et les négociations bilatérales dans un environnement international incertain d'autre part, la présente étude vise un triple objectif :

- analyser les tendances du marché mondial ;
- analyser le rôle de l'agriculture dans le processus d'intégration ;
- évaluer l'impact potentiel de la signature et la mise en œuvre d'un accord dans le cadre de l'OMC et des APE sur les pays ouest africains.

Le reste du document est structuré de la manière suivante. Après avoir présenté les tendances récentes du marché agricole mondial (section 2), l'étude expose le rôle de l'agriculture dans le processus d'intégration sous-régional (section 3). Puis, elle analyse les politiques de développement du secteur et les défis auxquels elles sont censées répondre (section 4).

La section 5 fait le point de la littérature sur les méthodes d'évaluation de l'impact des politiques de libéralisation. La section 6 présente la méthodologie de simulations retenue. Les résultats des simulations sont présentés à la section 7 suivie de la conclusion

2. Les tendances récentes du marché agricole mondial

L'analyse des chiffres sur le commerce international indique que les flux mondiaux de produits non agricoles ont connu une croissance notable ces dernières années. En effet, le taux de croissance du commerce mondial est

* Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), Université de Cocody – Abidjan.
E-mail : kalilou.sylla@gmail.com

actuellement 40 fois supérieur à la croissance mondiale.

Cette forte expansion s'explique principalement par la baisse des taxes au niveau mondiale (FAO, 2005). Au contraire, la croissance des échanges mondiaux de produits agricoles reste relativement lente. L'une des raisons de cette faiblesse est en partie liée à la forte protection du secteur agricole qui avait été laissé en marge des négociations du GATT de sorte que les pratiques commerciales non concurrentielles, notamment les subventions accordées aux agriculteurs des pays développés et les dumpings restent encore des plus élevés. Les pays de l'OCDE, par exemple, subventionnent leur agriculture autour de 111 milliards F CFA sur la période 98/2000 dont les 3/4 sont affectés aux fruits, légumes et riz (FAO, 2003).

Cette situation a eu pour effet de réduire globalement les échanges agricoles et de favoriser l'émergence d'une nouvelle dynamique tirée par le commerce intra-régional. En effet, la tendance actuelle est la régionalisation du commerce agricole mondiale à travers les grands ensembles régionaux. Le tableau 1 présente l'évolution du commerce agricole selon les blocs régionaux.

Les chiffres sur l'évolution des exportations de produits agricoles indiquent que les exportations intra pays développés ont augmentés passant de 74% en 1980 à 81% en 2002. Cette hausse s'est accompagnée d'une baisse de la part des exportations des pays développés vers les pays en développement passant de 26% en 1980 à 19% en 2002.

Concernant les pays en développement, la part de leurs exportations vers les pays développés a baissé entre 1980 et 2002, passant de 67% de leurs exportations agricoles totales à 60% respectivement. Inversement, on observe une hausse de la part des exportations intra pays en développement allant de 33% des exportations agricoles en 1985 à 40% en 2002.

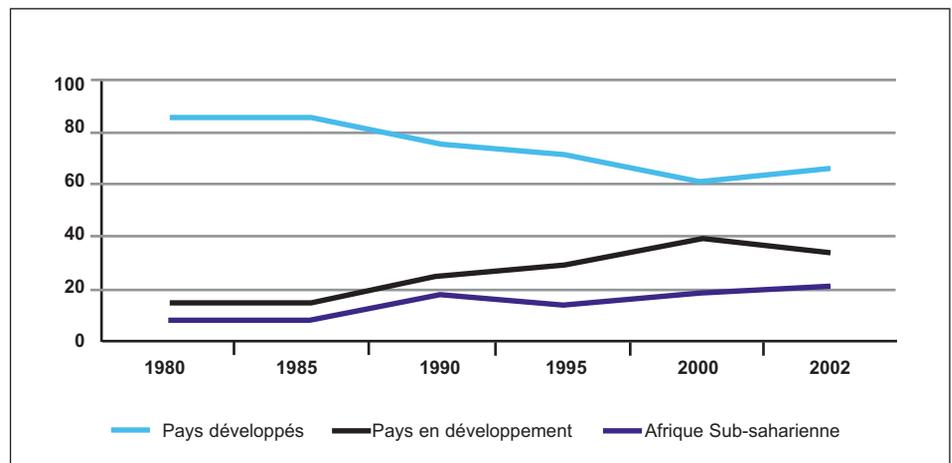
Tableau 1 : Evolution du commerce mondial de produits agricole par bloc de pays

Origine des exportations	Destination des exportations (%)		
	Années	Pays Développés	Pays en Développement
Pays Développés	1980	74	26
	1985	76	24
	1990	81	19
	1995	80	20
	2000	81	19
	2002	81	19
Pays en Développement	1980	67	33
	1985	69	31
	1990	69	31
	1995	63	37
	2000	62	38
	2002	60	40

Source : compilation des auteurs à partir de FAO (2003)

Lorsqu'on s'intéresse aux exportations de produits agricoles des pays de l'Afrique sub-saharienne, la tendance reste identique à celle décrite ci-dessus. Le graphique 1 présente cette évolution.

Graphique 1 : Evolution des exportations agricoles de l'Afrique sub-saharienne selon la destination.



Source : Compilation des auteurs à partir de FAO (2003)

Comme le montre le graphique ci-dessus, la part des exportations agricoles de l'Afrique noire vers les pays développés a fortement baissé entre 1980 et 2002. Elle est passée de 85% du total des exportations agricoles à 66% en 2002, soit une baisse de 19 points de pourcentage. Sur la même période, la part des exportations agricoles a enregistré une hausse relativement importante aussi bien pour les exportations intra-africaines que celles destinées aux autres pays en développement. Ainsi, on peut noter que la part des

exportations intra-africaines a enregistré une hausse de 12 points de pourcentage entre 1985 et 2002, passant de 8% à 20% respectivement. Quant aux exportations vers les autres pays en développement, leur part dans les exportations agricoles totales a connu une augmentation de 12 points de pourcentage sur la même période. Il apparaît donc que le commerce agricole présente une tendance au renforcement du commerce intra-régional. Cette nouvelle configuration du marché laisse penser que le

suite à la page 6

Les réponses de l'ECOWAP au défis de l'agriculture de la sous région...

suite de la page 5

meilleur marché pour les pays en développement est leur propre marché. Cette nouvelle donne fait du secteur agricole un des principaux déterminants de l'intégration économique des pays en développement en général et en Afrique de l'ouest en particulier. Cette évolution suggère que la stratégie d'intégration devrait s'appuyer sur le commerce agricole. Ceci est d'autant plus important que les barrières non tarifaires, telles que les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) vont continuer à subsister constituant ainsi une entrave à l'accès aux marchés des pays développés.

2. Rôle de l'agriculture dans le processus d'intégration

Le secteur agricole est un puissant levier du processus d'intégration dans la mesure où il représente 60% de la population active en Afrique de l'Ouest (Sylla, 2007). Dans les perspectives de la « CEDEAO des peuples », ce secteur doit jouer un rôle important pour l'implication des populations dans le processus d'intégration. En effet, pour garantir l'effectivité de l'intégration sous régionale, il est important de dépasser les discours traditionnels basés sur la notion de fraternité. L'intégration n'étant pas un processus émotif, il est important d'aborder les questions essentielles susceptibles d'améliorer effectivement les conditions économiques des populations.

Plusieurs facteurs plaident en faveur d'une stratégie d'intégration sous-régionale basée sur la promotion du secteur agricole. D'abord, compte tenu du nombre important d'actifs qu'il emploie, en se focalisant sur ce secteur, cela permet de démocratiser le processus d'intégration. Cette stratégie, qui du reste s'avère plus inclusive, assure une croissance plus favorable aux pauvres que n'importe quelle autre orientation.

Ensuite, placer l'agriculture au cœur du processus d'intégration revêt un intérêt à la fois économique et social. En effet, compte tenu de la forte élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance

agricole, le développement de ce secteur s'avère un outil efficace de réduction de la pauvreté et des inégalités socioéconomiques. Au-delà de son rôle classique de pourvoyeur de produits alimentaires, l'amélioration de la productivité du secteur agricole accroît celle du secteur industrielle. Selon Badiane (2006) un accroissement de 1% du secteur agricole induit un accroissement de 0,3% du secteur industriel. Ceci peut s'expliquer par le fait que le développement du secteur agricole s'accompagne par une amélioration de la productivité de la main d'œuvre agricole qui permet ainsi l'accroissement de la production avec un volume de travail moindre. Ainsi donc le progrès dans l'agriculture permet de libérer la main d'œuvre rurale qui, en migrant vers les secteurs non agricole, réduit le taux de salaire et accroît la performance des secteurs industriels et des services.

Enfin, dans un contexte d'intégration régional, le principe de la libre circulation des biens et des personnes permet de transposer cette analyse à l'espace sous-régional. L'amélioration de la productivité agricole permet de dégager un excédant de main d'œuvre qui pourrait alimenter la demande de travail au niveau sous-régional. Ainsi donc, le secteur agricole participe au processus d'intégration en fournissant de la main d'œuvre moins chère aux industries manufacturières qui sont prépondérantes dans notre région.

Ainsi, l'agriculture peut-être un moteur de l'intégration en Afrique de l'ouest. Son rôle dans ce domaine passe par les effets d'entraînement que ce secteur peut avoir sur le reste de l'économie. En effet, le développement de l'agriculture doit permettre de fournir des intrants aux industries locales, notamment les industries agro-alimentaires tout comme il doit s'accompagner par le développement des services de commercialisation et de fournitures d'appui aux producteurs. Si le protocole sur la libre circulation des personnes et des biens fonctionne parfaitement, l'agriculture contribue fortement à la construction du marché commun.

Il reste entendu que la fonction première de l'agriculture est l'alimentation

de la population, L'Etat de sous alimentation des populations accroît la préférence pour le court terme. Ceci explique aussi l'échec des politiques d'intégration qui se fondent sur le long terme dans un environnement dans lequel prédominent des préoccupations de court terme.

3. Politique agricole régionale : réponses aux défis actuels ?

L'agriculture en Afrique de l'Ouest évolue dans un cadre macro-économique défavorable caractérisé par une forte taxation du secteur en vue du financement du reste de l'économie. Tout se passe comme si l'agriculture doit financer les autres secteurs tout en ne bénéficiant pas de financement endogène conséquent. Ce constat est à l'origine de la mise en place de la règle d'allocation de 10% du budget d'investissement au secteur agricole.

Cette règle n'étant pas encore respectée, il demeure que l'environnement macroéconomique entrave encore fortement le développement de l'agriculture en Afrique notamment en Afrique de l'Ouest. Ceci est d'autant plus important que le manque de ressources financière demeure encore un obstacle majeur pour l'adoption de nouvelles technologies ainsi que pour l'accroissement de la productivité et de la compétitivité du secteur. Les difficultés d'accès aux ressources financières et aux nouvelles technologies sont amplifiées par la faiblesse des infrastructures qui grève notablement le coût de transport des produits agricoles des zones de production vers les centres de consommation. Tollens (2004) fait remarquer que le coût de transport a la tonne métrique est trois fois plus élevé au Ghana qu'en Indonésie.

Ainsi, le faible niveau des infrastructures et l'absence de politique commerciale régionale sont – elles à l'origine de la faiblesse du commerce intra régionale. Le commerce intra régional dans la région CEDEAO représente moins de 10% des flux commerciaux enregistrés par la zone Afrique de l'ouest. De cet état de fait, il ressort que tous les facteurs pénalisent la construction du marché

commun. Or, l'une des contraintes à l'efficacité productive en Afrique de l'Ouest reste l'accès au marché. Cette dernière contrainte explique la faiblesse de la rémunération des agriculteurs et le niveau élevé de pauvreté dans ce secteur.

Les politiques agricoles pratiquées dans la sous-région ont été essentiellement orientés vers l'amélioration de la rentabilité financière des sous secteurs de l'agriculture industrielle et d'exportation au détriment de la production vivrière entravant de ce fait l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire, de création d'emploi et de l'intégration sous-régionale. Cette situation a été aggravée par la baisse des prix internationaux des produits d'exportations ainsi que ceux des produits alimentaires importés occasionnant une concurrence déloyale de la production domestique déjà éprouvée par le démantèlement des systèmes de soutien interne préconisé par les politiques d'ajustement structurel.

A cela, il convient d'ajouter le fait que l'agriculture ouest africaine souffrait déjà d'un certain nombre de contraintes structurelles liés à la faible productivité et aux contraintes environnementales. En effet, sur les 30 dernières années, l'essentiel des progrès réalisés en termes d'accroissement de l'offre agricole est imputable à l'augmentation des surfaces emblavées. La faible performance productive du secteur et la baisse des précipitations enregistrées au cours des dernières décennies constituent un autre frein au développement du secteur agricole en Afrique de l'ouest.

L'absence d'une réponse en termes de politique de développement adéquate a été pendant longtemps un handicap pour l'agriculture ouest africaine. Toutefois, si l'absence de politique est un facteur limitant pour relever les défis, il semble qu'une multitude de politique est tout aussi dommageable pour le développement. Dans le contexte ouest africain, on assiste ces dernières années à une multitude d'initiatives. On note notamment, la présence de deux politiques agricoles (UEMOA et CEDEAO) et plusieurs stratégies de développement agricoles

(CILSS et CMA/OAC) pour ne citer que ces quatre institutions. Ceci constitue un réel problème en termes de coordination et une source d'inefficacité des interventions pour le développement du secteur agricole régional. Ceci est d'autant plus important que la plupart de ces initiatives n'accorde pas beaucoup de place aux questions commerciales qui devraient pourtant être la pierre angulaire de l'intégration sous-régionale.

En effet, l'absence d'un tarif extérieur commun (TEC) unique pour la région est une contrainte majeure qui ne permet pas à la politique agricole régionale de jouer pleinement son rôle de pilier dans les négociations. La question du TEC apparaît plutôt comme une conséquence des négociations notamment dans la définition et la mise en œuvre des mécanismes de sauvegarde spéciale. Dans ces conditions, la politique agricole ne semble pas déterminante dans la définition de la position régionale au niveau des négociations commerciales. Mais, elle subit plutôt les soubresauts des discussions. Au niveau des APE, il y a une convergence de vue entre les deux parties pour signer un APE de développement c'est-à-dire un APE accompagné d'un paquet développement. Ce programme, dénommé Programme APE pour le développement (PAPEP) est sensé minimiser les effets négatifs éventuels de l'APE et contribuer au développement des pays et à l'intégration sous-régionale. Les parties européenne et ouest africaine sont plus ou moins d'accord sur l'ouverture des marchés, sur certains aspects liés aux textes. Cependant, il reste à s'accorder sur les règles d'origine, l'existence des prélèvements communautaires pour les deux organisations régionales (CEDEAO et UEMOA) et les pertes fiscales liées à l'ouverture des marchés et leur compensation.

Par contre, le cycle de Doha sur le développement est encore dans l'impasse à l'OMC. Les questions liées aux subventions internes notamment, la question relative à la réduction des subventions agricoles des pays développés, sont au centre du blocage

actuel. Les pays développés tentent d'obtenir une ouverture sur le marché des marchandises des pays émergents (Brésil, Inde et Chine) en contre partie d'une ouverture agricole. Les efforts pour identifier les produits spéciaux au niveau des pays en développement qui feront l'objet d'une attention particulière dans les négociations n'a pas permis de trouver un accord. Pour faire face à tous ces défis et ainsi qu'au doublement de la population en 2050 en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a élaboré en 2005 une politique agricole régionale. Il s'agit de l'ECOWAP. Celle-ci doit permettre de faire face aux défis du secteur agricole en se focalisant sur quatre problèmes clés :

- Une nouvelle volonté politique avec la prise en compte de la souveraineté alimentaire ;
- L'élaboration d'un partenariat entre tous les acteurs du secteur agricole pour relever les défis ;
- La construction d'un marché commun en s'appuyant sur la solidarité et la productivité de la sous région;
- La prise en compte de la marche mondiale avec un dispositif commercial dans lequel le niveau de compétitivité sera primordial.

L'objectif principal de l'ECOWAP est ainsi de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté et des inégalités entre les territoires, zones et pays membres de la CEDEAO. Elle devra également favoriser l'amélioration des capacités du secteur agricole sous régional à faire face aux mutations du marché mondial de produits agro-alimentaires.

Au-delà du caractère participatif qui a présidé à son élaboration, l'ECOWAP innove à travers la proclamation de la nécessité d'une vision adossée sur le principe de la souveraineté alimentaire. Ce principe repose sur l'idée que les Etats de la sous région sont fondés à formuler de manière souveraine et autonome l'orientation de leur politique agricole pour satisfaire leurs besoins alimentaires et asseoir leur développement économique et social.

L'économie de la région ouest africaine au prisme des flux d'aides publiques au développement et d'investissements directs étrangers

François Joseph CABRAL*

Introduction générale

L'entame des relations de partenariat entre l'Europe et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) remonte à 1963, date à laquelle fut signée la première convention de Yaoundé, qui définissait des préférences tarifaires non réciproques entre les deux entités. L'Accord de « Yaoundé II », portant sur les conditions d'une coopération financière et technique, intervint en 1969, et celui de « Lomé I » en 1975. Ce dernier ajoutait aux accords antérieurs quelques protocoles commerciaux, dits additionnels, et un fonds de stabilisation des recettes d'exportation (Stabex) de certains produits agricoles. Quant à « Lomé II », il élargissait en 1980, le dispositif Stabex aux produits minéraux. Enfin « Lomé III » confirmait ces options en 1985 tandis que « Lomé IV » introduisait deux conditionnalités allant dans le sens d'un engagement à soutenir le développement du secteur privé et l'invite à souscrire à un programme d'ajustement structurel en cas de détérioration des agrégats macroéconomiques. En dépit de cette longue tradition de partenariat avec l'Europe, le taux de croissance de la plupart des pays de la région est resté en-dessous des ambitions affichées et progresse, pour certains d'entre eux, à un rythme en dessous de celui de la population. Il en résulte une baisse du Pib/tête dans certains pays et, en conséquence, une progression de l'incidence de la pauvreté dans l'espace de la Cedeao. Cette situation est, en partie, imputable aux niveaux relativement bas du taux d'investissement observés dans la plupart des pays de la région. Du reste, cela est attesté par le faible attrait de la région par rapport aux flux d'investissements directs étrangers (IDE), en dépit d'un marché fort de

consommateurs tandis que les flux d'aides publiques au développement (APD) étaient relativement vigoureux. La faiblesse du taux d'investissement et donc de la croissance des économies de la région découle t-elle de la prééminence de l'APD sur les IDE ?

Plusieurs travaux ont tenté de cerner les effets de l'aide et des investissements directs étrangers (IDE) sur la croissance. Dans l'analyse du lien entre les IDE et la croissance, on dénote une opposition entre deux courants : celui défendant l'idée d'un impact positif des investissements directs étrangers sur la croissance économique et celui postulant un effet négatif des IDE sur le taux de croissance.

Pour les tenants du premier courant, les IDE constituent un important moyen de transfert de technologies (Borenstein, De Gregorio et Lee, 1998). Les firmes qui s'installent grâce à l'afflux d'IDE augmentent les dotations de l'économie en connaissances technologiques et organisationnelles transférables au reste de l'économie (Caves, 1996). En conséquence, les IDE contribuent significativement à l'accroissement de la productivité de l'économie d'accueil (De Mello, 1997) et permettent de stimuler la croissance en facilitant l'incorporation de nouveaux inputs et de nouvelles technologies dans la fonction de production (Feenstra et Markusen, 1994).

Si dans les économies développées, l'impact positif des IDE sur la croissance est attesté, dans les pays moins avancés, en revanche, ce sont des variables comme le taux de scolarisation qui déterminent le plus l'effet des IDE sur la croissance. En effet, le canal de transfert de technologie ne peut être opérationnel que si le pays-hôte possède un niveau minimum de capital humain

(Bronstein, De Gregorio et Lee, 1998).

Pour d'autres auteurs, les flux de capitaux, en augmentant les disponibilités en épargne de l'économie, stimulent l'accumulation du capital et contribuent à réduire son coût (Deepak M. *et al.* 2001). En conséquence, ils permettent de rehausser la productivité globale des facteurs dans l'économie, en améliorant l'allocation des ressources et en favorisant le développement des marchés financiers nationaux. Outre leur impact sur le transfert de technologies, les IDE favorisent une accumulation en capital humain du pays récepteur (OCDE, 2002 bis ; Alaya, 2006). En effet, la demande de travail qualifié par les firmes multinationales encourage les Etats à investir davantage dans l'éducation (Blomstrom, Kokko and Zejan, 2000). Les IDE contribuent également à l'intensification du commerce extérieur grâce à certains atouts des entreprises multinationales tels que la qualité et le label des produits, ainsi que leur capacité de pénétration des marchés mondiaux (OCDE, 2002).

Les effets *spillovers* découlant de l'afflux d'IDE (accumulation en capital humain, augmentation du taux d'investissement, transfert de technologies, accroissement de la productivité globale des facteurs, plus grande pénétration des marchés extérieurs, etc.) offrent ainsi à l'économie, l'opportunité de construire des avantages compétitifs dans le temps (Alaya, 2004). Plusieurs travaux concluent ainsi à une complémentarité entre les entreprises multinationales et domestiques et donc des IDE et de l'investissement privé domestique (Rodriguez-Clare, 1996 ; Markusen & Venables, 1999). En effet, les IDE peuvent drainer l'investissement domestique lorsque leur afflux contribue au transfert de technologie, à l'introduction d'un nouveau savoir-

* FASEG/UCAD
CRES. joecabral7@hotmail.com

faire, à l'efficacité globale et à l'amélioration de l'environnement des affaires.

En revanche, d'autres travaux semblent attester d'un impact négatif des IDE sur la croissance économique. En effet, l'existence de barrières à l'entrée du marché qui dissuadent l'arrivée de nouvelles entreprises et provoquent la sortie du marché de producteurs locaux peut survenir du fait du comportement des firmes. Elle peut aussi provoquer un mécanisme d'éviction entre les IDE et l'investissement privé domestique (Alaya, 2006), comme l'a du reste observé Caves (1996) dans les pays en développement. Cette corrélation négative entre les flux d'IDE et la croissance économique s'explique par l'effet de domination exercé par les firmes étrangères. Ce dernier peut avoir pour conséquence une dissuasion du développement de l'activité de recherche-développement chez les firmes locales (Brewer, 1991). Selon Saltz (1992), l'impact des IDE sur la croissance est généralement faible dans les pays en développement qui ont levé toute contrainte au rapatriement des bénéfices issus de ces investissements. Leur impact négatif sur la croissance du PIB peut également se manifester lorsque le pays récepteur est faiblement doté en capital humain (Blomström *et al.*, 1992). Cet effet négatif peut aussi résulter du « syndrome hollandais » dans les pays en développement fortement dotés en ressources naturelles et dont le taux de change s'apprécie suite aux effets pervers induits de l'exploitation de ces dernières.

Quant à l'impact de l'aide publique au développement (APD) sur la croissance, certains travaux évoquent ses biais sur la croissance tandis que d'autres soulignent ses effets positifs possibles sous certaines conditions. Pour des auteurs comme Easterly (2006), la plus grande partie de l'aide apportée aux pays en développement depuis 50 ans a été inefficace du fait du manque de contrôle sur les personnes chargées de gérer cette aide. D'autres auteurs comme Feyzioglu *et al.* (1998) ont pu établir que la plus grande partie de

l'enveloppe de cette aide est consacrée à la consommation publique. Pour d'autres, il est abusif d'appeler « aide au développement », les flux de capitaux transférés des pays du Nord vers ceux du Sud à ce titre. Selon Bauer (2002), il s'agit plutôt d'une entrave au développement tendant à maintenir les pays sous-développés dans leur statut. Bauer (2002) met plutôt en avant l'importance de la propriété privée et du règne du droit sur le développement économique.

Toutefois, certains auteurs ont un point de vue mitigé sur la question de la relation aide-croissance. Pour Burnside et Dollar (1997), l'aide ne saurait, à elle seule, produire des effets positifs. Son impact ne peut se mesurer que dans le cadre de « bonnes politiques ». Ces auteurs défendent cette position, en mettant en évidence l'impact significatif sur la croissance d'une variable combinant le niveau de l'aide et la qualité des politiques suivies. L'effet d'un dollar supplémentaire d'aide dépend ainsi de la qualité des politiques économiques et du montant de l'aide lui-même. Collier et Dollar (2002) suggèrent l'existence de rendements d'échelle décroissants de l'aide. En d'autres termes, l'effet de l'aide est positif mais décroît au fur et à mesure que le volume d'aide s'accroît. Toutefois, la robustesse de cette hypothèse de rendements d'échelle décroissants a été remise en cause par de nombreux auteurs, en particulier Hansen et Tarp (2001). D'autres auteurs ont conclu leurs travaux dans le même sens que Burnside et Dollar (1997) faisant valoir l'idée que l'aide n'était pas inopérante par principe, mais plutôt du fait de l'utilisation qui en est faite.

Dans ce papier, nous retraçons et analysons des tendances lourdes des IDE et de l'aide dans l'espace Cedeao et dressons le profil de quelques déterminants des flux d'IDE en nous appuyant sur des faits stylisés. L'analyse est menée en distinguant quatre sous-périodes : une première qui va précéder la période d'ajustement (1960-1979), une seconde où la plupart des économies de la région étaient sous ajustement et qui s'échelonne jusqu'à la prise en

considération de la dimension sociale de l'ajustement (1980-1990), une troisième qui couvre la période pré-ajustement monétaire des pays de la zone franc (1991-1994) et une dernière qui couvre la période post-dévaluation (1995-2006).

Dans les développements qui suivent, nous décrivons d'abord dans la première section la situation socio-économique des pays de la région. Les tendances lourdes de l'aide et des IDE dans l'espace Cedeao sont ensuite analysées (section 2) et enfin, le profil de quelques déterminants des flux d'IDE dressé (section 3).

L'Afrique de l'Ouest : un espace pro-aide ou pro-IDE ?

Les défis de la croissance auxquels sont confrontés les pays de la Cedeao ont conduit la plupart des économies à élaborer des stratégies d'attraction des investissements et un code d'investissements propices au relèvement de leur taux d'investissement brut. Par ailleurs, au cours des décennies passées, les efforts de diversification des économies se sont traduits par une insertion plus accentuée de partenaires non traditionnels, notamment asiatiques, dans le tissu économique des pays de la Cedeao. Dans le même temps, les flux aide publique au développement (APD) sont restés non négligeables et beaucoup d'Etats de la région en sont tributaires. Pour certains d'entre eux, cette APD détermine même l'effort budgétaire de l'Etat en direction du reste de l'économie. La région de l'AO est-elle un espace économique pro-aide ou pro-IDE ? En règle générale, le taux d'investissement des pays de la région dépendra de leur propension à davantage attirer des IDE ou de l'APD.

Des flux d'aides globalement plus importants que ceux de l'IDE

L'examen des flux relatifs d'IDE et d'APD atteste que la région de l'AO est plus un espace économique pro-aide. En effet, au cours des différentes sous-périodes, les flux d'APD ont globalement été plus élevés que ceux des IDE. Toutefois, on observe au

suite à la page 10

*L'économie de la région ouest africaine
au prisme des flux d'aides publiques ...
suite de la page 9*

cours des dernières années un frémissement dans les flux d'IDE puisque leur rythme d'accroissement est devenu plus soutenu que ceux de l'APD.

L'examen de la structure des flux au sein de la région atteste que la polarisation des pays autour des flux d'APD et/ou d'IDE diffère. Dans l'ensemble, le Nigéria, le Libéria et la Gambie sont les économies qui attirent relativement plus d'IDE que d'APD. Par ailleurs, dans certains pays comme la Mauritanie et le Libéria, on relève des phases de désinvestissements puisque les flux nets d'IDE se révèlent négatifs.

La prééminence de l'APD sur les IDE semble se répercuter sur l'effort d'accumulation domestique. En effet, l'examen du taux d'investissement atteste que ce dernier est modeste dans la plupart des pays de la région. Seuls le Cap Vert, le Ghana et le Mali se distinguent par un effort d'accumulation relativement important.

Les taux d'investissement étant globalement modestes, les performances enregistrées par les économies de la région durant ces trois sous-périodes sont relativement maigres. En conséquence, bien que la plupart d'entre elles se soient données pour ambition d'intégrer le club des pays dits émergents, leur taux de croissance demeurent encore modestes. De plus, il est caractérisé par une forte instabilité. Si la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Togo et le Nigéria se détachaient dans la région au lendemain des années 60, ce sont désormais le Libéria, le Burkina Faso, le Cap-Vert et le Mali qui se distinguent dans la région comme étant les champions de la croissance dans la période post-dévaluation.

Les niveaux modestes de croissance s'expliquent également par une faiblesse de la demande étrangère

¹ Pour l'APD, la moyenne est calculée sur la 1965-1979

² Exprimé en dollar constant de l'année 2000.

Tableau X : Evolution du poids relatif des IDE et de l'APD dans la région

	1960-1979	1980-1990	1991-1994	1995-2006
APD nets ¹ (en millions de dollars courants US)	505	2115	3806	4841
IDE nets (en millions de dollars courants US)	504	721	1446	2843
APD (en % du Pib)	2%	3%	6%	5%
IDE (en % du Pib)	2%	1%	2%	3%
APD (croissance moyenne en %)	-	319%	80%	27%
IDE (croissance moyenne en %)	-	43%	100%	97%

World development indicators, Banque mondiale, 2009

adressée aux pays de la région. L'examen du taux d'exportation atteste qu'à l'exception du Nigéria, qui pourtant dispose du plus important marché domestique, la croissance de la plupart des économies de la région est davantage tirée par les composantes domestiques de la demande.

Cette stratégie n'est pas viable au regard de l'étranglement des marchés des différentes économies, excepté le Nigéria. Toutefois, en dépit de l'importance de son marché local, le Nigéria est le pays qui affiche l'un des taux d'exportation les plus élevés de la région, à côté de la Gambie, de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie.

Le rythme de création de richesses étant relativement bas, il en résulte une accentuation de la distance qui sépare le Pib/tête des pays de la région et celui des pays développés et des pays dits émergents. Néanmoins, certains pays de la région affichent des niveaux de Pib/tête relativement appréciables. Le Pib/tête du Cap-Vert et de la Côte d'Ivoire atteint respectivement 1166 et 599 dollars². Dans les pays émergents comme le Brésil et la Malaisie, il est de 3745 et 3916 respectivement tandis que pour des pays développés comme l'Allemagne et les Usa, il atteint respectivement de 22 762 et 34 081 dollars.

En raison des faibles performances en termes de croissance, du reste, instable dans la région, la croissance du Pib/tête est également faible et

parfois négatif. Les meilleures performances enregistrées en termes d'accroissement du Pib/tête au cours de ces dernières années sont celles réalisées par le Libéria, le Cap-Vert et le Burkina Faso.

Globalement, l'examen des données historiques atteste que sur une longue période, le rythme d'accroissement de la population est plus soutenu que celui de la création de richesses pour la plupart des pays de la région. De plus, au cours de certaines périodes, le taux de croissance du Pib/tête est négatif tandis que la population continue d'augmenter significativement dans plusieurs pays.

La population augmentant de façon soutenue par rapport au rythme de création de richesses, il en découle des niveaux élevés de pauvreté dans la région ouest africaine.

Les niveaux élevés de pauvreté découlent, en grande, des inégalités de revenus favorisées par des profils de croissance anti-pauvre observés dans la plupart des pays de la région.

Les facteurs de répulsion des flux d'IDE

Les IDE sont-ils polarisés autour des « bon élèves » ou les « mauvais élèves » ? En règle générale, les économies à faibles capital humain et dotations en infrastructures et à environnement des affaires peu propice présentent peu d'attrait pour l'IDE. Par ailleurs, des taux de pauvreté élevés se traduisent

généralement par une pression sur les ressources publiques à des fins de redistribution et donc des niveaux de prélèvements fiscaux et/ou d'endettement plus élevés. Egalement, la prééminence de l'APD sur les IDE peut entraîner un risque d'éviction des IDE qui pourrait avoir comme effets pervers, dans un contexte de « mauvaises politiques », de favoriser une allocation inefficace des ressources.

Dans cette sous-section, nous examinons le niveau en termes de dotations relatives en capital humain, en infrastructures et en environnement des affaires des pays de la région et la facilité d'accès aux facteurs techniques de production.

Capital humain

Au début des années 1990 qui ont été marqué par le Sommet mondial sur les objectifs du millénaire pour le développement, les meilleures « élèves » matière de scolarisation dans le cycle primaire étaient le Cap Vert, le Togo et le Nigéria qui affichaient les taux de scolarisation les plus élevés. Dans le cycle secondaire, ce sont le Nigéria, le Cap-Vert et la Côte d'Ivoire qui présentaient le meilleur profil.

L'examen du niveau tertiaire attestait que c'est le Sénégal, la Mauritanie et le Togo qui avaient les taux les plus élevés. Dans l'ensemble, le Cap-Vert se détachait comme le pays qui affiche les meilleures performances en matière de scolarisation.

Toutefois, beaucoup d'effort ont été faits par les autres pays de la région afin de réduire leur déficit en capital humain. Entre 1991 et 2005, ce sont la République de Guinée, la Mauritanie et le Mali qui affichent les meilleures progressions dans le niveau primaire. Le Cap-Vert, le Bénin et la République de Guinée constituent les pays qui ont relevé plus rapidement leur taux de scolarisation dans le niveau secondaire. Dans le cycle tertiaire, le Ghana, le Sénégal et le Mali affichent les meilleures performances.

Du point de vue des dotations en infrastructures sanitaires, le Burkina

Faso, le Nigéria, le Ghana et le Togo affichent les meilleurs ratios en termes de disponibilités en lits d'hôpitaux. Ces niveaux sont assez éloignés des standards affichés par les pays développés et ceux émergents.

Environnement des affaires

L'environnement des affaires est très complexe à mesurer mais constitue un des signaux les plus déterminants dans l'attrait des investissements directs étrangers. Afin d'avoir une vue d'ensemble de l'état de ce facteur institutionnel crucial, nous utilisons comme proxy l'indice de facilité à entreprendre qui pourrait synthétiser la plupart des contraintes liées à l'environnement des affaires auxquelles font face les investisseurs.

Cet indice de facilité à entreprendre est capté par le nombre de jours requis pour ouvrir une société. Ainsi les pays de la région dans lesquels le nombre de jours requis pour ouvrir une entreprise est le moins élevés sont le Ghana, le Nigéria, la Gambie et le Cap-Vert.

Infrastructures et offre de facteurs techniques de production

Les routes constituent un des biens publics les plus indispensables dans le déploiement du capital privé. Si nous utilisons comme proxy la densité routière afin d'apprécier les dotations relatives en infrastructures des pays, les « bons élèves » en termes de réseau routier sont respectivement le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Ces pays affichent les niveaux de densités routières les plus élevés.

Bien plus que leur coût, l'accès aux facteurs techniques de production (électricité, eau) constitue un frein majeur à l'expansion de l'initiative privé dans la région ouest africaine. En particulier, beaucoup de pays de la région sont confrontés depuis plusieurs décennies à de graves crises énergétiques. Ces difficultés sont généralement exacerbées par les fluctuations qui interviennent sur le marché du pétrole où le prix du baril atteint parfois des niveaux difficilement soutenables.

L'examen de la capacité d'offre d'électricité dans la région atteste que seuls quelques pays semblent dégager des surplus. Ce potentiel de production est, parfois, amoindri par la vétusté du réseau qui induit d'importantes pertes ; ce qui réduit substantiellement l'offre effective d'électricité.

Conclusion

L'examen des tendances lourdes des flux d'APD et d'IDE attestent que le poids relatif de ce dernier est relativement plus faible. Cette faiblesse des flux d'IDE expliquent, en partie, les bas niveaux de taux d'investissement observés dans la région. En conséquence, les niveaux de croissance du Pib et du Pib/tête demeurent relativement modestes. Par ailleurs, des niveaux modestes de croissance ne favorisent pas un relèvement de l'assiette fiscale et, par conséquent, contribue à accroître le taux de dépendance des Etats vis-à-vis de l'APD contribuant ainsi à entretenir un cercle vicieux. Il est donc nécessaire d'augmenter de façon plus vigoureuse le rythme de création de richesse au sein de la région. Il est vrai qu'un quart de milliards d'habitants, en majorité constitués de pauvres pourrait représenter un handicap. Toutefois, il représente également un quart de milliards de potentiels consommateurs de la région qui pourraient être d'un enjeu majeur pour des firmes en compétition et en quête perpétuelle de marchés à la marge dans un contexte de globalisation. En conséquence, il urge de transformer les contraintes de la région en opportunité. A cette fin, il est important de réduire au mieux voir d'éliminer les facteurs de répulsions aux IDE et affaires et donc :

- de relever significativement les taux de scolarisation et le niveau de couverture sanitaire,
- de densifier la région en en infrastructures,
- d'assurer l'accès aux facteurs techniques à bas coût,
- d'améliorer le climat des affaires et d'éliminer toutes ces faiblesses qui forcent nos économies à opérer en-dessous de leurs frontières de production.

Le programme communautaire de développement de la CEDEAO (PCD) : Espoirs et inquiétudes

par Bathie CISS*

Passer de la CEDEAO des Etats à celle des peuples est l'objectif que s'est fixé la sous-région ouest africaine à l'horizon 2020. Cet objectif serait la matérialisation de ce qu'il est convenu d'appeler « la vision de la 2020 » de la CEDEAO. Cette nouvelle approche qui est la résultante principale du 32^{ème} sommet des chefs d'Etats tenu en juin 2007 se veut un cadre d'«*élaboration d'une véritable plateforme commune de développement économique et social qui implique tous les acteurs majeurs de la région, notamment les autres organisations régionales, les États membres, la société civile, le secteur privé et la recherche.*» C'est une innovation qui a été fortement saluée par l'ensemble des acteurs de la région: les Etats, le secteur privé, la

* Chargé de programme Intégration et Commerce intra – communautaire, ENDA SYSPRO, Coéditeur de « Passerelles »

¹ Les 10 axes stratégiques du PCD sont : Intégration des Populations, Coopération des États, Politiques agricole & industrielle communes, Interconnexion des Infra. de Transport, Interconnexion des TIC, Interconnexion Énergétique & Hydraulique, intégration financière et monétaire, Développement humain, R&D et innovation

² Le dispositif des DSRP, mis en place en septembre 1999 par le FMI et la Banque mondiale, est concrétisé par des stratégies générales de réduction de la pauvreté pilotées par les pays. Le FMI considère que Le DSRP décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté; il expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement connexes. Les DSRP sont établis par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, dont le FMI et la Banque mondiale. Source www.imf.org.

Cette même stratégie de réduction de la pauvreté est initiée au niveau régional. La région s'est dotée d'un Document stratégique régionale de réduction de la pauvreté dont le lancement a été fait en janvier 2010 à Accra. Ce document régional a été élaboré avec une vocation régionale comme un outil complémentaire aux DSRP propres à chaque pays ».

société civile, les producteurs entre autres. Et cela, d'autant plus que la situation de la région est alarmante et appelle une mobilisation de tous les acteurs. Dans chaque domaine l'activité économique et commerciale, la région connaît un important retard à différents niveaux, soit dans la conception soit dans la mise en œuvre des politiques ; qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des services ou des infrastructures entre autres.

Cependant, il faut tout de suite dire que le développement ne se décrète pas. C'est un processus long et exigeant qui nécessite, d'une part, une graduation d'objectifs atteignables et d'autre part un engagement constructif et une participation contributive de tous les acteurs. En d'autres termes, chacune des parties doit jouer sa participation. Ce programme, ainsi proposé par la CEDEAO avec ses 10 axes stratégiques¹, attire donc toutes les attentions et doit être suffisamment pensé et minutieusement mis en œuvre pour qu'il ne soit pas un vain espoir. Les objectifs de ce programme sont clairement définis. C'est d'abord assurer une compétitivité plus accrue de l'Afrique de l'Ouest à travers notamment une réduction des coûts visant à rendre l'espace CEDEAO économiquement plus viable dans le contexte d'une économie mondialisée. Il devrait aussi assurer à cet espace une croissance économique plus forte et plus soutenue. Enfin une meilleure intégration des peuples au sein de l'espace CEDEAO, ce qui constituerait « un meilleur gage pour combattre les crises en Afrique de l'Ouest, qu'elles soient naturelles ou d'ordre politico-militaire ».

Un immense espoir est donc placé dans le PCD (I) et l'approche participative que la CEDEAO a utilisée dans la conception de ce programme ne fait que conforter cet espoir. En effet, depuis l'émergence de l'idée de ce programme, les différents acteurs de développement de la CEDEAO ont

été saisis et appelés à participer à la conception, la mise en œuvre et au suivi-évaluation. Cependant, il faut aussi souligner deux choses importantes. D'abord la participation des différents acteurs non étatiques ne garantit nullement sa réussite, ensuite, l'amalgame dans le rôle que chaque acteur doit jouer serait préjudiciable au PCD. Cet immense espoir est quelque peu tempéré par des impairs et des incohérences notés et qui pourraient rendre ce programme aussi inefficace que toutes les autres initiatives prises jusqu'à maintenant. Ces inquiétudes (II), sont relatives d'une part à l'omission du commerce dans les axes stratégiques du PCD qui pose la question de la cohérence des différentes politiques que la région cherche à mettre en œuvre et d'autre part au financement de ce programme.

I – Un immense espoir suscité par le PCD

Le PCD suscite un grand espoir en Afrique de l'Ouest. En effet, la région a trop attendu pour mettre en place un cadre de référence global et cohérent pour conduire son développement. Cela est nécessaire pour atteindre l'objectif que la région s'est fixé. L'ambition d'une région de s'intégrer et par ricochet de se développer doit impérativement passer par une bonne articulation des politiques et des actions. Les différents États qui composent l'Afrique de l'Ouest ont, depuis leurs indépendances, individuellement ou collectivement, cherché, à travers des politiques et des programmes, des initiatives, qui servirait de cadre cohérent pour leur développement. Il en est ainsi des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP)² au niveau national comme au niveau régional, ou encore du NEPAD au niveau continental pour ne citer que ceux là. Mais le constat désolant est qu'aujourd'hui, aucun programme, aucune politique de développement au niveau sous régional n'a jusqu'à présent donné les résultats attendus. Le PCD sera-t-il l'exception à la

règles ? C'est tout le souhait des différents acteurs de développement de la sous région et ils l'ont fait savoir à plusieurs reprises. L'enthousiasme que ce programme a suscité est justifié par le vide qu'il vient de combler. Mais il se justifie aussi par l'approche de la CEDEAO de concevoir le programme par et pour elle-même, tout en y associant les acteurs de développement, tels que le secteur privé, la société civile, les chercheurs, entre autres.

1-1 - Une heureuse approche participative et une nouvelle approche de la participation

La CEDEAO a associé les acteurs non étatiques au processus du PCD depuis le lancement à Ouagadougou en mai 2007. Ces derniers ont été ainsi invités dans le diagnostic, l'identification des projets et des secteurs stratégiques. La CEDEAO a pris l'engagement de procéder de la même manière au moment de la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener. Cette démarche a été fortement saluée par les membres de cette société civile qui considère que « L'idée de base du PCD est de rectifier un processus régional d'élaboration des politiques traditionnellement centré sur les États, afin d'en faire un processus articulé autour des populations pour lesquelles les États sont censés travailler. Cette approche participative qui fonde le PCD a pour objectif premier d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations à travers les organisations qui les représentent dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion de ce programme »³.

Dans bien des processus, les organisations de la société civile sont invitées sans que l'on attende beaucoup de choses d'elles. Mais pour ce qui est du PCD, un rôle important semble leur être donné. Leur contribution qui est très attendue s'articulera selon le

³ Sayabou Laoual, **Rôle de la société civile dans le PCD**, présentation faite lors de la concertation de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, 10-11 mai 2010, Bamako, Mali.

schéma de la CEDEAO autour de deux axes : la sensibilisation et le renforcement des capacités. Cette participation devrait aider la CEDEAO à atteindre ses objectifs quant à l'appropriation de ce programme par les populations.

Attention à l'amalgame dans le rôle de chacune des parties et au fétichisme de la participation

Il faut rappeler que le PCD à l'heure actuelle est en phase de construction pour ne pas dire qu'il est « virtuel ». Tout est donc à faire. Dès lors, la question qui se pose est celle de savoir qui doit donner un contenu à ce programme, ce n'est certainement pas la société civile, quelque soit son implication. Il est communément admis que les États à travers les gouvernements et les organisations sous régionales d'intégration ont reçu mandat de leurs populations de concevoir et de conduire le développement de la région. Il est donc attendu d'eux de fournir le contenu de ce PCD et la société civile doit jouer son rôle qui consiste d'une part à veiller à ce que les préoccupations des populations soient prises en compte et d'autre part être le gardien des engagements pris par les États et les organisations régionales.

La société civile se chargera ainsi de veiller à ce que les options prises et les actions qui seront mises en œuvre puissent respecter les droits des peuples et leurs permettront d'améliorer leurs conditions de vie qui est la finalité de tout projet de développement. La société civile ne peut pas faire le travail à la place des États et de la CEDEAO elle n'en a pas les moyens et ne devrait pas en avoir l'ambition. Elle peut cependant avoir une participation constructive en fonction des compétences et des expériences qu'elle a développé dans plusieurs secteurs tel le commerce, l'agriculture, la sécurité alimentaire, les migrations etc. Elle pourrait mettre à la disposition des États et de la CEDEAO son expertise et ses compétences. Mais son rôle serait plutôt de veiller à ce que les États et les organisations respectent les engagements qu'ils ont pris afin qu'on ne tombe pas dans une « schizophrénie » des États reprenant

par la main gauche ce qu'ils donnent par la droite. Les actions majeures qu'elle sera appelé à dérouler dans le cadre de ce programme consistent pour l'essentiel à la sensibilisation, le plaidoyer pour la prise en compte des préoccupations politiques. Cela ne lui empêche nullement de participer à la réflexion et à la recherche de solution mais cela nécessite qu'elle se renforce. En somme, si la stratégie de la participation est « bien circonscrite et planifiée, diligemment menée, et objectivement évaluée, elle devrait avoir comme résultat global une plus grande sensibilisation de toutes les composantes de la population dans l'Espace CEDEAO, leur appropriation du processus d'intégration et leur participation effective, en amont, dans le processus d'élaboration de tout Projet ou programme de développement ».

II – les inquiétudes soulevées par le PCD

II-1 - La cohérence des politiques

Deux niveaux de cohérence peuvent être identifiés :

1 – la relation entre le niveau national et le régional dans l'identification des projets et activités. Il est mis en place des comités nationaux PCD qui doivent identifier les projets, activités et actions à mettre dans ce programme régional. Le PCD ne doit pas être un condensé ou une superposition de programmes et de projets nationaux. Il doit s'appuyer sur une vision partagée par tout le monde ; gouvernants comme gouvernés et doit viser des objectifs réalisables qui prennent en charge non pas les difficultés et préoccupations individuelles des États mais les problèmes majeurs de la région, telles les infrastructures, les échanges intracommunautaires, l'industrie, l'agriculture, l'harmonisation des tarifs, le transport, l'énergie, etc... Il faut donc une attention toute particulière pour que le PCD ne soit un ensemble de projets nationaux sans cohérence d'ensemble.

2 - la cohérence des différents programmes de la région. La CEDEAO a mis en place un certain nombre de programmes dans des secteurs

suite à la page 14

Le programme communautaire de développement de la CEDEAO (PCD)...
suite de la page 13

variés et diverses comme l'ECOWAP et le PAPED, le Schéma de libéralisation économique (SLE), pour ne citer que ceux là. La difficulté réside dans le fait que le PCD qui devait être la racine ou la base de toutes ces initiatives est mis en place bien après ces programmes, ce qui pose la problématique de l'articulation et de leur intégration, bref de leur cohérence. On serait alors tenté de dire que « la charrue était mise avant les bœufs ». Et cela d'autant plus que les différents programmes ont été élaborés dans des contextes différents avec des démarches différentes même si les objectifs sont les mêmes.

Il faut aussi noter les différentes coordinations de ces programmes n'ont pas souvent les convergences nécessaires pour assurer le minimum de cohérence. Par exemple si le département commerce de la CEDEAO qui s'occupe de toutes les négociations relatives aux APE donc du PAPED mais aussi du marché sous régional ne travaille pas en étroite collaboration avec la direction macro économique qui s'occupe du PCD, il serait fort probable de se retrouver avec des incohérences qui pourraient être évitées. Il est donc impératif de trouver des passerelles ou des liaisons pour assurer la cohérence.

Le Comité technique interne qu'on trouve dans la structuration institutionnel⁴ du PCD pourrait être le lieu idéal pour cette collaboration, mais

⁴ Le cadre institutionnel du PCD est structuré ainsi qu'il suit : le Comité Technique Interne (CTI), structure multidisciplinaire interne à la CEDEAO et le Conseil Consultatif Régional (CCR) comprenant selon les cas, les Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE)/Comités Nationaux de Coordination (CNC), la société civile, le secteur privé, les OSR et les partenaires au développement.

⁵ Sources CEDEAO.

⁶ Samir AMIN. - *L'Accumulation à l'échelle Mondiale*, Paris, Anthropos.

⁷ Dr Cheikh T. DIEYE, ENDA, Rapport de la session de négociation de l'APE qui s'est tenue s'est tenue à Bruxelles du 13 au 17 Septembre 2010.

il devait être fonctionnel bien avant que le processus ne soit lancé.

III-2 – l'omission de l'axe commerce dans le PCD

Environ 60% du PIB de la CEDEAO sont venus des trois principales activités économiques de la région qui sont **l'agriculture** dans le secteur primaire (24,2%), les **mines** et les carrières dans le secteur secondaire (19,3%) et le **commerce** dans le secteur tertiaire (15,7%)⁵. Au regard de ces données, l'une des critiques des principales critiques qu'on peut faire à ce PCD est l'omission, volontaire ou non, du volet commerce dans les axes stratégiques du PCD. Il faut rappeler que l'objectif global attaché à la vision 2020 de la CEDEAO est de réaliser le développement durable, d'éradiquer la pauvreté et d'assurer la paix et la sécurité régionale. Pour la réalisation de cet objectif, la CEDEAO tente de mettre en œuvre une politique commerciale régionale commune qui s'articule autour de 4 points essentiels :

- L'opérationnalisation du schéma de libéralisation mise en place depuis 2000.
- L'établissement d'un Tarif Extérieur Commun.
- La mise en place d'une union monétaire.
- L'instauration d'un régime préférentiel communautaire.

Partant de cet constat, on peut dire que l'omission de l'axe commerce constitue à n'en point douté une tare du PCD qu'il faut corriger le plus rapidement possible. Cela d'autant plus qu'il est unanimement reconnu qu'un développement ne peut se construire en ignorant le commerce. Il constitue un moyen non négligeable pour le développement. En effet, Il peut jouer un rôle important dans l'activité économique, la création d'économies saines et la lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, depuis que la compréhension des mécanismes du Développement s'est enrichie des notions de **Centre** et de **Périphérie**, il est tout à fait exclu de passer sous silence les échanges entre pays riches et pays pauvres, qu'ils concernent les produits, les capitaux ou les hommes⁶. On ne peut donc concevoir le

développement de la sous région en occultant le volet commerce. Et de façon spécifique les échanges intra communautaires qui sont caractérisés par une stagnation entre 8 et 12 % et une non complémentarité.

III-3 – le financement du PCD

Le financement de ce programme de développement risque de poser une difficulté majeure. Aucun plan de financement n'a été jusqu'ici proposé. De toutes les discussions qui ont été engagées pour la mise en place du PCD, on n'a pas vu quelque part où le financement de ce programme n'a été sérieusement abordé. Il juste ressorti des différentes discussions que la région devrait contribuer de façon significative au financement et qu'elle sollicitera le soutien des partenaires au développement. Et il est prévu dans ce sens une rencontre des bailleurs dans le processus PCD. Cette question devait pourtant être au cœur des discussions surtout que nous sommes dans un contexte de crise économique et financière mais aussi de crise des mécanismes traditionnels d'intervention et de financement classique du développement.

Le financement du PAPED constitue une parfaite illustration par ce que l'UE dit ne pas disposer d'autres mécanismes de financement autres que ceux de l'Accord de Cotonou⁷. Et d'ailleurs une salve de contestations se sont élevées contre les mécanismes de coopération financière qui s'ils ne sont pas inefficaces sont adossées à des conditionnalités qui rendent leur opérationnalité difficile. De réelles insuffisances ont été notées sur l'interventionnisme financier international dans les pays en développement. Face à cela, la région devrait – elle pas aller vers de nouveaux mécanismes de financement de ses programmes de développement plus réalistes et plus adaptés aux réalités locales. Il est clair aujourd'hui que les problèmes de financement des économies et des plans de développement du tiers monde ne pouvaient en aucune manière trouver leur solution dans des expériences venues d'ailleurs, il faut des méthodes et mécanismes adaptés aux réalités qui leur sont spécifiques.

Le cycle de Doha toujours dans l'impasse malgré « une nouvelle dynamique »

«Après plusieurs mois d'impasse dans les négociations j'ai le sentiment que nous commençons à voir les premiers signes d'une nouvelle dynamique». Ces propos sont du DG de l'OMC Mr Pascal Lamy lors de la réunion informelle du Comité des négociations commerciales qui s'est tenue en fin juillet.

Le constat qui est fait est que les discussions au niveau des groupes de négociations sont toujours bloquées. Chaque partie reste sur ses positions.

Le DG et les présidents des groupes tentent de faire avancer les choses en mettant de petits groupes à l'image de celui nouvellement constitué à la tête duquel se trouve l'île Maurice (un petit groupe qui comprend l'Argentine, l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, l'Égypte, l'UE, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Corée, le Mexique, l'Afrique du Sud et les États-Unis).

Cette solution a été préconisée par le DG depuis la réunion de juillet. En effet, il avait invité les négociateurs à un « élargissant des discussions en petits groupes à tous les domaines » afin d'arriver en mi – octobre à une possible évaluation des progrès.

Le DG lui a même a procédé à un certain nombre de consultation des réunions au salon notamment. Tout cela en parfaite ligne droite avec l'approche « cocktail » adoptée lors du bilan du mois de mars.

Cette nouvelle démarche qui s'articule autour de 3 choses ; les groupes restreints à géométrie variable, les contacts bilatéraux et les consultations du DG, n'ont pas malheureusement débouché sur des résultats probants pour la conclusion du cycle.

Pascal LAMY, lui-même a fait remarqué que « les écarts subsistent quant au juste niveau d'ambition et au juste équilibre dans les contributions

des Membres ».

Y' a-t-il réellement une nouvelle dynamique

Dans toutes les rencontres de haut niveau, les dirigeants mondiaux annoncent leur volonté de conclure le cycle. Mais cette volonté a été manifestée depuis très longtemps sans suite. Ce ne sont que des vœux d'intentions, qui ne sont nullement suivi d'actions concrètes au niveau des questions en discussion.

Les négociateurs à Genève font certes beaucoup d'efforts, mais cela doit être accompagné par des engagements sans équivoque des Etats membres.

Mais Lamy estime que « *cette nouvelle dynamique s'appuie sur les discussions qu'ont certains sur différents sujets et dans différentes configurations* ». Et lui-même n'est pas sûr quant à la solidité de cette nouvelle dynamique, il avait laissé entendre qu' « il est trop tôt pour dire si cette nouvelle dynamique a des bases solides et peut s'étendre à toutes les questions qui sont à l'ordre du jour des négociations et dont l'examen est encore peu avancé.

Il est en outre trop tôt pour voir quelle est votre approche des compromis horizontaux dans les différents domaines.

Cependant, je pense que si les débuts prometteurs de ce processus se confirment, alors les Membres devront être prêts, le temps venu, à commencer de vérifier les hypothèses du type « et si ». »

L'agriculture et l'amna toujours dans le creux de la vague

Les modalités et les MSS étaient au menu des négociateurs.

Les travaux dans le domaine de

l'**agriculture** se poursuivent sur deux voies: les modèles et les points qui sont entre crochets ou autrement annotés dans les projets de modalités.

Les membres s'étaient entendus au départ que l'élaboration de modèles fondés sur le dernier texte sur le projet de modalités devrait être neutre à l'égard de ce que seront les engagements effectifs, et qu'elle ne peut par conséquent pas être considérée comme étant achevée jusqu'à ce que les modalités elles-mêmes soient conclues.

Cependant le Brésil, au nom du G-20, a présenté le document officieux du groupe qui établit une distinction entre les sujets pour lesquels le travail sur les modèles peut aller de l'avant facilement sans qu'il y ait de liens avec le fond, et les sujets pour lesquels les modèles et le fond sont difficiles à séparer.

Le G-20 fait valoir qu'en concevant les formulaires pour ces questions, les membres décideraient en fait du résultat.

Le G-20 est convaincu que pour des sujets tels que le plafonnement des tarifs, la sauvegarde spéciale pour l'agriculture (SGS) ou la création de contingents tarifaires (CT), les modèles devraient être établis après que les modalités auront été conclues.

Le G-10 et l'UE interprètent l'approche du G-20 comme une distinction arbitraire entre deux groupes de questions, selon les intérêts de pays particuliers.

Ils ont mis en garde contre l'établissement d'un précédent qui pourrait amener d'autres pays à choisir leurs propres questions pour la deuxième catégorie, ce qui réduirait encore le travail qui peut être effectué à cette étape.

suite à la page 16

Le cycle de Doha toujours dans l'impasse malgré « une nouvelle dynamique »

suite de la page 15

Les négociateurs devraient comme l'avait conseillé le président du groupe David Walker, profiter du congé d'été pour fournir l'information dont le Secrétariat a besoin pour compiler les données qui feront parties des modalités.

L'information que le Secrétariat a demandée comprend les valeurs de la production agricole, qui seront en partie déterminées par les limites d'engagement des pays à l'égard du soutien interne global ayant des effets de distorsion des échanges (SGEDE).

Les membres ont accepté que les données sur la valeur de la production soient annexées aux modalités.

Le blocage noté toujours au niveau des MSS

M. Walker a fait des consultations avec certains membres sur deux secteurs de fond : le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) et la simplification des tarifs. Il n'y a pas eu de percée à signaler pour l'une ou l'autre question.

Pour ce qui est du MSS, après que les parties se trouvant aux antipodes des pourparlers sur la sauvegarde spéciale eurent présenté plusieurs documents faisant appel à des données historiques réelles pour analyser les répercussions que le MSS pourrait avoir sur le commerce, on a signalé que, bien que l'on puisse présenter davantage d'analyses, il était temps que les pourparlers abordent le « règlement de problèmes », c'est-à-dire examinent comment traiter les aspects du MSS qui ne sont pas encore résolus.

Une semaine AMNA sur les ONT

Après plusieurs séances de travail du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés des produits non agricoles qui se sont tenues du 20 au 24 septembre, l'Ambassadeur Luzius Wasescha, a indiqué que des avancées significatives dans le domaine des obstacles non tarifaires (ONT) au commerce, en particulier sur la façon de résoudre les ONT dans le

secteur chimique.

Et le secret de ces avancées est selon le président du groupe de négociations des « séances de travail sans compromis ».

Les discussions ont porté exclusivement sur la question des barrières non tarifaires.

Ces avancées pourraient être considérées comme des signes de bonnes dispositions à réduire les écarts d'ici la fin de l'année. Il y a aussi qu'il ne reste qu'un mois à peu près avant que se tienne le sommet du G-20 à Seoul, au cours duquel le commerce devrait jouer un rôle important dans l'ordre du jour des dirigeants, il semble que le groupe de négociations sur l'AMNA ne se sente pas particulièrement pressé de commencer à réduire les écarts qui demeurent à l'égard de certaines questions en suspens et, en particulier, les pourparlers sectoriels, qui sont déterminants pour que les pourparlers arrivent à terme.

Lors de cette semaine AMNA, les séances étaient organisées en prenant appui sur diverses propositions présentées récemment et qui vont de l'étiquetage des produits chimiques et des textiles au niveau d'ambition que l'on recherche dans les propositions pour les produits électroniques et automobiles.

Certains pourparlers en petits groupes se sont également déroulés, sous l'égide du Japon, qui a réuni les auteurs de propositions «sectorielles» afin d'examiner de quelle façon on peut faire avancer le travail dans cette partie très importante des négociations.

Le Japon a présenté une proposition officielle sur la façon d'aborder les réductions tarifaires dans le secteur des produits électroniques et électriques, selon laquelle différentes réductions tarifaires pourraient être appliquées à différentes lignes tarifaires.

Manifestement, ceci représente un secteur dans lequel le Japon, et dans une certaine mesure la Chine, sont

considérés comme des gagnants probables si d'autres pays en développement émergents, notamment le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud, acceptaient d'ouvrir davantage leurs marchés dans ces secteurs.

Jusqu'à présent, les trois principaux pays sur lesquels son ciblées les initiatives sectorielles, en l'occurrence la Chine, le Brésil et l'Inde, ne se sont pas montrés particulièrement intéressés à participer aux pourparlers, principalement parce qu'ils ne considèrent pas que les États-Unis sont politiquement prêts à consentir les compromis nécessaires pour parvenir à un accord.

Les pourparlers bilatéraux que les États-Unis ont entrepris avec l'Inde récemment n'ont pas permis de sortir de l'impasse non plus.

Le Brésil n'est toujours pas disposé à ouvrir ses secteurs des produits chimiques et des machines à la concurrence, d'autant plus qu'à présent, il aborde l'étape finale de ses élections présidentielles. La Chine est déjà imbriquée dans une lutte politique au sujet de ses pratiques en matière de taux de change.

Le petit groupe AMNA pour sauver l'année

Le groupe de négociation AMNA doit se retrouver à partir du 22 novembre, ce sera certainement la dernière session de négociation de l'année.

D'ici là, tous les regards sont rivés sur le petit groupe nouvellement constitué à la tête duquel se trouve l'île Maurice (ce petit groupe comprend l'Argentine, l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, l'Égypte, l'UE, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Corée, le Mexique, l'Afrique du Sud et les États-Unis) qui tentera ainsi de sortir de l'impasse et d'aider M. Lamy à décrire la situation relative à l'AMNA et à l'ensemble des négociations devant les dirigeants du G-20 lors de leur sommet qui se déroulera du 11 au 13 novembre à Seoul.

Sources : Genève en bref, note ENDA

Les ressources naturelles au cœur du rapport sur le commerce mondial de l'OMC

Les échanges sur les ressources naturelles sont d'une importance capitale. Le rapport sur le commerce de 2010, publication phare de l'OMC lancée le 23 juillet 2010 à Shanghai et Genève, a longuement traité de cette question.

Une part importante des ressources naturelles dans le commerce mondial

Cette importance du commerce des ressources naturelles se mesure par la valeur totale du commerce de ces ressources qui était de 3 700 milliards de dollars EU en 2008, ce qui représentait près de 24 pour cent du commerce mondial des marchandises. Cette valeur a été multipliée par plus de six entre 1998 et 2008. La part des combustibles dans le commerce des ressources naturelles est passée de 57 pour cent en 1998 à 77 pour cent en 2008. Les produits de la pêche et les produits forestiers représentaient chacun 3 pour cent du commerce mondial en 2008, contre 18 pour cent pour les produits miniers.

Les 15 principaux exportateurs de ressources naturelles ont été à l'origine de 52 pour cent des expéditions mondiales en 2008, tandis que les 15 principaux importateurs ont reçu 71 pour cent des ressources échangées. Les droits de douane appliqués dans les secteurs de ressources naturelles sont (en moyenne) inférieurs de 23 pour cent à ceux qui sont appliqués aux autres marchandises. Les taux consolidés moyens dans ces secteurs sont de 1,7 pour cent dans les pays développés et de 30,4 pour cent dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Les taxes à l'exportation concernent 11 pour cent du commerce des ressources naturelles, contre 5 pour cent du commerce des autres marchandises. Les restrictions à l'exportation visant les ressources naturelles représentent 35 pour cent des restrictions à l'exportation notifiées. Plusieurs secteurs de ressources naturelles prédominent dans les notifications concernant les

subventions. Les études disponibles indiquent que le montant annuel des subventions à la pêche au niveau mondial est de l'ordre de 25 à 29 milliards de dollars EU.

La nécessité de discuter de cette question dans les instances de l'OMC

Le rapport estime que « le commerce des ressources naturelles crée un grand nombre de défis tant pour les pays importateurs que pour les pays exportateurs », d'où la nécessité d'une plus grande coopération entre les gouvernements en ce qui concerne le commerce des ressources naturelles.

Le DG s'est engagé dans le même sens en soulignant qu'il est un impératif de « trouver, dans les négociations, des compromis mutuellement avantageux englobant le commerce des ressources naturelles ». Ignorer cette question « serait une source de tension croissante dans les relations commerciales internationales ».

Les économistes de l'OMC affirment que « dans un monde où, du fait de leur rareté, les ressources naturelles doivent être exploitées et gérées avec parcimonie, les politiques commerciales non coopératives peuvent avoir des effets particulièrement dommageables sur le bien être mondial ».

Les ressources naturelles dont il est question dans ce rapport sont : les combustibles, les forêts, les produits miniers et les ressources halieutiques. Et il s'agit de discuter leur répartition géographique inégale, leur caractère épuisable, les effets économiques généralisés de leur exploitation qui sont ignorés par le marché (externalités). Les discussions sont d'autant plus nécessaire que certaines économies sont fortement dépendantes de ces ressources naturelles et la tendance à une forte volatilité de leurs prix sur les marchés pourrait leur être préjudiciable. Le rapport examine les caractéristiques du commerce des ressources naturelles, les choix qui s'offrent aux gouvernements et

comment la coopération internationale, notamment dans le cadre de l'OMC, peut contribuer à la bonne gestion des échanges dans ce secteur.

Et le Directeur général, M. Pascal Lamy, pense qu'il est très possible de trouver des moyens de prendre en charge cette question. « Je pense non seulement qu'il est possible de trouver, dans les négociations, des compromis mutuellement avantageux englobant le commerce des ressources naturelles, mais aussi que le fait de ne pas traiter ces questions serait une source de tension croissante dans les relations commerciales internationales » a-t-il laissé entendre dans son avant propos. Avant d'ajouter que « des règles commerciales bien conçues sont indispensables si l'on veut que le commerce soit avantageux, mais elles sont nécessaires aussi pour atteindre des objectifs tels que la protection de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles au niveau national ».

Une bonne exploitation commerciale de ces ressources dans un cadre accepté par tous peut améliorer l'efficacité et accroître le bien être en transférant les ressources des régions où elles sont relativement abondantes aux régions où elles sont relativement rares. Toutefois, les comparaisons du bien être sont compliquées par des facteurs dynamiques, à savoir le caractère épuisable des ressources naturelles et les nombreuses défaillances du marché, parmi lesquelles on peut citer la concurrence imparfaite et le libre accès aux ressources en l'absence de droits de propriété bien définis.

La nécessaire implication de l'OMC

Les principes généraux du système commercial multilatéral offrent un cadre pour limiter les politiques commerciales non coopératives, y compris dans les secteurs de ressources. Plusieurs règles de l'OMC sont pertinentes eu égard aux caractéristiques spécifiques des

suite à la page 22

Doha et l'Aide pour le commerce sont les contributions de l'OMC aux Objectifs du Millénaire pour le développement, selon Lamy

La réalisation des OMD est devenue hypothétique. Les différends engagements que les Etats et les organisations internationales, bref la communauté internationale, n'ont pas été respectés. Ainsi sur les différents objectifs qui étaient identifiés n'ont pas pu être réalisés à temps. Aujourd'hui, il est peu probable qu'un seul objectif ne soit atteint. Les efforts timides qui ont été faits ont été sapés par la crise dont l'analyse de l'impact sur les marchés du travail, les systèmes fiscaux et les ressources financières des pays, démontre le gap combien important entre les objectifs et la réalité. Après un état des lieux des avancées sur la réalisation des objectifs de développement décidés et acceptés à l'échelle internationale, décrit par le rapport 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD, on constate que peu de choses ont été faites. Ce rapport en question souligne que « la période prévue pour réaliser les engagements pris et atteindre les OMD est de plus en plus proche, et que les dates butoirs fixées par les groupes de pays pour mettre en place un bon nombre d'engagements de partenariat n'ont que peu de chance d'être respectées en 2010 ». Parmi ces différents engagements il faut noter deux choses fondamentales : le volume d'aide et l'efficacité de cette aide ensuite la conclusion du cycle de Doha sur les négociations de commerce international. Ces engagements devraient permettre la réalisation de l'OMD 8. Pour rattraper les retards accumulés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OMD 8, le rapport présente plusieurs recommandations.

La première série de recommandations concerne l'aide. Le groupe de réflexion estime que la communauté internationale

- devrait s'engager de nouveau à atteindre l'objectif d'aide fixé par les Nations Unies de 0.7% et mettre en place un échéancier à suivre pour sa réalisation, tout en garantissant la transparence des promesses de dons individuelles.

- Soutenir financièrement les fonds régionaux de développement de manière intensive ;
- attribuer dans sa totalité les aides financières additionnelles promises aux groupes de pays prioritaires (à savoir les pays en développement);
- accroître la part d'aide attribuée dans le cadre de soutien budgétaire et garantir que l'attribution de l'aide publique au développement (APd) concorde avec les priorités nationales des pays receveurs de l'aide ;
- fournir de nouveaux engagements sur l'efficacité de l'aide et fixer de nouvelles priorités.

Pour ce qui est du cycle de Doha et du commerce international, afin de permettre aux pays en développement de tirer de plus grands bénéfices à l'échelle mondiale, la communauté internationale devrait :

- intensifier ses efforts afin de conclure les négociations commerciales du Cycle de Doha en mettant l'accent sur le développement : garantir que les pays en développement possèdent la flexibilité et le soutien nécessaires pour renforcer leur production et capacités commerciales dans le cadre d'une stratégie de développement plus importante.
- Continuer l'effort de démantèlement des mesures protectionnistes.
- Encourager l'expansion de la coopération Sud-Sud afin d'aller plus en amont dans les objectifs de développement, ainsi que la mise en place de recommandations faites par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement.

Prenant la balle au rebond, Pascal Lamy, a annoncé que les négociateurs de l'OMC sont entrain de fournir d'avancer sur la question de l'**Aide pour le commerce**, « les travaux avancent bien ». Il a déclaré récemment qu'« une série de réunions au niveau régional et national ont eu lieu au cours du premier semestre et il est encourageant de constater que des

ministres et des dirigeants du monde entier, y compris au sein de l'APEC, du G20, de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine, ont appelé à entretenir l'élan dans le domaine de l'Aide pour le commerce. Il faut aussi se féliciter du soutien exprimé pour une accélération des projets régionaux d'Aide pour le commerce ».

Ainsi, dans le cadre de ces avancées, il a souligné l'opérationnalité du **Cadre intégré renforcé**, qui est l'instrument spécifique d'Aide pour le commerce en faveur des PMA, et est axé sur des résultats concrets sur le terrain. Le DG de l'OMC, fait du renforcement du système commercial multilatéral grâce à la conclusion du PDD et l'Aide pour le commerce comme les contributions que l'OMC doit apporter. Une conclusion positive du Cycle de Doha répondrait aux besoins des pays en développement et contribuerait sensiblement à la réalisation de l'OMD 8 comme il a été précisé plus haut. L'objectif serait de remédier aux distorsions des échanges affectant le secteur de l'agriculture au détriment des pays en développement qui sont nombreux à disposer d'un avantage comparatif dans ce secteur. L'agriculture qui est un autre secteur prioritaire des OMD fait aussi l'objet d'intenses discussions. Ce secteur qu'est l'agriculture devrait être plus ouvert pour permettre de diversifier la production agricole dans les pays en développement. Les PMA bénéficieront en outre d'une décision prise par les Membres de l'OMC d'accorder à leurs produits un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent.

« Plus d'ouverture pour la réduction de la pauvreté »

Pascal Lamy a soutenu à l'ONU que « Les avantages de l'ouverture des échanges sont bien connus et se manifestent dans la structure de la croissance des pays qui ont ouvert leurs frontières à l'échange. Et davantage encore s'ils ont accompagné cette ouverture par des politiques internes adéquates en matière

suite à la page 23

APE CEDEAO/UE : On s'achemine vers plusieurs scénarios dans les différentes régions qui négocient les APE

Depuis l'échec de 2007 pour la conclusion des Accords dits de partenariat économique entre les différentes régions africaine et l'UE, plusieurs tentatives ont été menées pour que les négociations finissent et débouchent sur des accords régionaux globaux. Mais le constat est que peu d'avancées ont été enregistrées. On constate aussi que la dynamique change d'une région à une autre.

L'Afrique de l'Ouest continue à négocier avec quelques avancées mais beaucoup de divergences

La dernière session qui a regroupé les négociateurs ouest africains et ceux de l'UE au niveau des Experts et des Hauts Fonctionnaires s'est tenue à Bruxelles du 13 au 17 Septembre 2010. Cette session fait suite à celle de Ouagadougou de Juin 2010 et avait pour but de poursuivre les discussions en vue de lever les divergences sur les questions sur lesquelles un compromis n'a pas encore été trouvé.

4 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre :

- L'accès au marché ;
- Le texte de l'Accord (Prélèvements communautaires, Clause NPF, Clause de non exécution, Subventions agricoles, Clauses de Rendez-vous, etc.)
- Le PAPED
- Les règles d'Origine.

Au terme des négociations, les résultats ci-après ont été obtenus :

L'Accès au marché :

L'Union européenne est revenue avec insistance sur sa position selon laquelle seule une offre de 80% sur 15

ans de libéralisation serait acceptable. Elle a effectué de nouvelles simulations sur l'offre ouest africaine et a demandé à cette dernière de libéraliser 188 produits supplémentaires ayant un poids de près de 3%, ce qui élèverait l'offre d'accès au marché à 73%.

A l'appui de sa position, l'Union européenne a argué que des Biens intermédiaires non produits par l'Afrique de l'Ouest et pour lesquels la demande régionale n'est pas satisfaite, ainsi que des produits non échangés entre les deux régions ou que l'UE ne produit pas se trouveraient encore dans la liste D. Elle demande de sortir ces produits de la liste d'exclusion.

Sur le calendrier de démantèlement, l'UE a proposé une formule qui permet de réaliser la plus grande ouverture du marché ouest africain dès les 15 premières années, tout en gardant, si sa proposition est acceptée par l'AO, le délai de 25 ans demandé par cette dernière.

L'Afrique de l'Ouest a rejeté les demandes européennes sur l'accès au marché. Elle a estimé que tous les critères avancés par l'UE sont déjà pris en compte dans l'élaboration de l'Offre et que tous les produits exclus de la libéralisation sont sensibles.

Elle a en outre avancé que son calendrier de libéralisation progressive sur 25, avec des réductions quinquennales, est plus adapté à son niveau de développement et à la situation particulière des économies de la région.

L'AO a exprimé son besoin d'espace politique mais aussi son mandat qui ne lui permet pas d'envisager une offre au-delà de 70%. Pour ces raisons, elle a réaffirmé les niveaux d'offre qu'elle a déjà proposés à l'UE soit, 69.69% en part de marché et 69.75% en lignes tarifaires. (Ce sont ces taux qui ont été arrondis à 70% et l'AO pourrait faire des réaménagements pour avoir 70% net).

Les deux parties ont constaté que les experts ne peuvent plus avancer sur l'offre d'accès au marché à cause de leurs mandats respectifs (70% pour l'AO ; 80% pour l'UE). Cette question devrait donc être traitée après de nouvelles orientations politiques de part et d'autre.

Sur le texte de l'accord :

Les discussions sur les dispositions du texte de l'Accord ont porté sur différents aspects du texte qui restaient entre crochets (divergences).

Les experts ont réussi à trouver des compromis sur certaines de ces dispositions :

- Article 83 : Accord sur le nombre d'arbitres devant statuer en matière de règlement des différends ;
- Article 98 : Accord sur le financement du dispositif institutionnel prévu par l'Accord ;
- Article 104 : Accord sur les relations entre l'AO et les Régions Ultra-périphériques Européennes (Açores, Madère, Canaries, Antilles etc) ;
- Article 111 : Accord sur la Clause de Révision de l'Accord.

Les points de divergences restants dans le texte de l'Accord sont les suivants :

La Clause NPF :

L'AO semble être revenue à sa position initiale consistant à ne pas inclure la Clause NPF dans l'Accord. Les Commissaires AO (Daramy) ont dit avoir fait le choix de la retirer.¹

Les prélèvements communautaires: l'AO a maintenu sa position sur les prélèvements communautaires et dit n'avoir aucun autre mécanisme efficace et durable de financement des institutions régionales.

suite à la page 20

¹ La position de l'AO est très incohérente sur cette question : au début, il fallait retirer la clause ; ensuite il fallait la limiter au Pays développés ; après il s'agissait de l'appliquer au cas par cas ; maintenant, il faut encore la retirer.

APE CEDEAO/UE : On s'achemine vers plusieurs scénarios ...

suite de la page 19

La Clause de non exécution :

L'AO a également maintenu sa position sur cette question. Ces trois questions font l'objet de divergences assez profondes tant au niveau des experts que des Hauts Fonctionnaires. Les deux parties ont décidé de les renvoyer au niveau des décideurs politiques les plus élevés des deux régions.

Article 9 : Statu quo :

Cet article porte sur le gèle des droits de douane existants et l'impossibilité de créer de nouveaux droits dès l'entrée en vigueur de l'accord.

L'AO avait demandé une période transitaire jusqu'en 2014 afin finaliser le TEC. L'UE n'accepte pas encore cette demande car elle estime n'avoir aucune visibilité sur le TEC. La question sera réexaminée prochainement lors de la présentation par l'AO du calendrier de démantèlement.²

Clause Turquie :

Etant elle-même en union douanière avec la Turquie, l'UE a introduit dans l'Accord une disposition qui engage l'AO à conclure un Accord de libre échange avec la Turquie. L'AO considère qu'une telle demande est inacceptable. L'UE a pris note de cette réponse en attendant la prochaine session.

Subventions agricoles :

Les parties ont trouvé un compromis sur les subventions à l'exportation mais restent divisées sur les soutiens internes. L'UE maintient toujours que cette question ne peut être résolue dans l'APE.

Clause (s) de Rendez-vous :

Les discussions sur la clause de rendez-vous ont porté tant sur la

² L'UE semble vouloir monnayer cette disposition avec l'acceptation par l'AO d'un calendrier qui démantèle l'essentiel des droits sur les 15 premières années.

forme que le fond. Sur le fond, les parties sont d'accords pour ouvrir des négociations sur les services, la propriété intellectuelle, les paiements courants et les mouvements de capitaux et la protection des données à caractère personnel.

Sur d'autres sujets comme les thèmes de Singapour et les questions sociales et environnementales, l'Afrique de l'Ouest propose un cadre de coopération tandis que l'UE insiste toujours pour l'inclusion de ces questions dans un cadre contraignant. Les discussions se poursuivront lors d'une prochaine session.

Sur la forme, l'AO propose une clause unique, formulée simplement, indiquant l'intention des parties d'ouvrir des négociations dans les sujets convenus.

L'UE quant à elle plaide pour des clauses distinctes sur chaque sujet, dans lesquelles seront indiqués les principes de négociation, les objectifs poursuivis, les calendriers etc.

Protocole de mise en œuvre du PAPED

Les discussions sur le protocole de mise en œuvre du Paped ont été menées dans un groupe restreint avant de venir en plénière. Le groupe restreint a trouvé des compromis sur le préambule du texte et sur 7 autres points.

Les divergences restantes portent sur l'Art.2 (principes), l'Art.4 (sources de financement du PAPED) et l'Art. 5 (Montant du financement).

Sur l'Art. 2, l'AO a insisté pour inscrire le principe de l'additionnalité des ressources dans la mise en adéquation entre les besoins exprimés et les financements à rechercher. L'UE a rejeté une telle demande arguant qu'elle ne peut s'engager à trouver des ressources autres que celles générées par ses principaux instruments financiers (FED ; Budget général UE ; Etats membres, ...). Cette question sera soumise aux autorités politiques. Concernant l'Art. 4, les parties ne sont pas tombées d'accord sur la façon de

faciliter l'intervention d'autres bailleurs dans la mobilisation du financement du PAPED.

Sur l'Art 5 du protocole concernant le montant du PAPED, l'AO souhaite inscrire le montant convenu du financement dans le protocole pour s'assurer une certaine sécurité juridique. L'UE rejette cette demande car elle ne saurait dit-elle, s'engager sur un montant fixe dans un texte juridiquement contraignant.

Règles d'origine :

Des avancées notables ont été observés sur les règles d'origine. Pour maintenir cette lancée du groupe sur les règles d'origine, les Hauts fonctionnaires ont demandé aux experts de poursuivre et d'augmenter le rythme de leurs rencontres en mode restreint afin de parvenir à un paquet de compromis.

Prochaine réunion :

La prochaine session de négociation se tiendra en Afrique de l'Ouest à une date à convenir par échange de courrier. Les Hauts fonctionnaires échangeront également sur l'opportunité ou non, à ce stade, d'organiser une réunion Négociateurs en Chef sur les APE.

Il faut rappeler que le dernier CMS qui s'est tenu à Bamako avait donné des d'importantes recommandations que les experts comme les Hauts Fonctionnaires se sont efforcés à de respecter.

La marge de manœuvre des techniciens a atteint ses limites

La session a montré que les marges techniques dont disposaient les négociateurs sont presque épuisées. L'AO ne devrait plus dépasser 70%. L'UE ne semble pas vouloir accepter moins de 80%. C'est en tout cas ce qui apparaît dans le discours des négociateurs européens. Il semble cependant que les autorités politiques de l'UE soient disposées à faire preuve de plus de flexibilités en perspective du 3^{ème} Sommet Afrique-Europe qui devrait se tenir les 29 et 30 Novembre à Syrte en Lybie. Les

Commissaires européens au Commerce et au développement ont co-signé récemment une lettre dans laquelle ils attirent l'attention des Etats membres de l'UE sur la nécessité de conclure les accords, en diminuant, s'il le faut, le niveau d'ambition de l'UE.

Pour ce qui est du PAPED, la session n'a donné rien de nouveau. Rien n'est prévu en dehors des instruments de Cotonou. L'UE n'a jamais varié sur sa position selon laquelle elle n'a que les PIR, PIN et les apports de ses Etats Membres, etc... Son refus d'accepter le terme « additionnalité » des ressources témoigne, si besoin en est encore, de son option de limiter son intervention éventuelle dans le PAPED au strict cadre de Cotonou.

Ce programme est plus que jamais une « Coquille vide » non pas parce que les projets qu'il contient ne sont pas bons, mais bien parce que l'argent que l'Europe propose pour en financer une partie viendra de ressources déjà prévues pour la région.

On est donc toujours loin d'un Accord global. Une session de négociation ne devrait pas pouvoir se tenir avant Novembre, après le sommet Europe-Afrique.

Au meilleur des cas les négociations se poursuivraient jusqu'en 2011. Au pire, Elles seraient bloquées durablement. A l'entre-deux, il y a le cas de la Côte d'Ivoire.

Vers une conclusion en Afrique de l'Est et du Sud d'ici la fin 2010 ?

La communauté de l'Afrique de l'Est, à l'instar d'autres pays africain avaient paraphé un accord intérimaire avec l'UE en 2007, depuis lors l'accord n'a pas évolué et les deux parties n'ont pas conclus les négociations pour conclure accord définitif.

Face à cette situation, l'UE s'impatiente et dénonce les lenteurs tout en montrant sa déception. .

M. Harvey Rouse, chef de la section politique et commerciale de la délégation de l'UE en Ouganda l'a fait remarqué en considérant que : « Le cadre pour un APE entre la CAE et

l'UE a été paraphé à Kampala en 2007. Cet accord n'est toujours pas signé et les négociations se déroulent dans un contexte imprévisible et incertain. Il est par conséquent important de mettre fin à cette confusion juridique ».

Les négociations de l'APE se sont heurtées à un certain nombre de questions délicates, y compris l'accès au marché européen des pays de la CAE. « L'UE et la CAE ont convenu d'établir une feuille de route dès que possible en vue de la conclusion d'un APE d'une grande portée.

L'UE considère que l'adoption d'une feuille de route par les cinq pays de la CAE est dans l'intérêt de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Pour le bloc régional que constitue la SADC, les choses semblent s'éclaircir. En effet, les ministres du commerce de cette sous région se sont engagés à signer un accord de partenariat économique (APE) considérablement réduit avec l'Union européenne (UE) avant la fin de l'année 2010.

Cet engagement pourrait-il être la conclusion de plusieurs années de négociations conflictuelles ? C'était une simple phrase dans le projet de procès-verbal de la rencontre des ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui s'est tenue à Gaborone le 17 juin : « Les ministres ont pris bonne note de la stratégie proposée par de hauts fonctionnaires et visant à conclure un APE global d'ici la fin 2010. »

Un calendrier dans le document présente ensuite les grandes lignes de la signature d'un APE global et de sa notification à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'ici la fin de l'année. La décision peut sembler soudaine après les escarmouches qui ont entouré le pacte commercial controversé qui définit un régime tarifaire réciproque sur les marchandises entre les pays et l'UE.

Pas plus tard qu'en mai 2010, le ministre namibien du commerce Hage Geingob avait défendu l'opposition de son pays à l'APE devant le parlement

en accusant l'UE d'intimidation à l'égard de ses homologues d'Afrique australe beaucoup plus modestes.

Bien que des progrès considérables aient été réalisés pendant une séance de négociation technique de haut niveau qui s'est tenue à Bruxelles début mai, quelques problèmes importants subsistent et pourraient faire reporter la signature à l'année prochaine.

Un analyste indépendant de la politique commerciale, Wallie Roux, basé à Windhoek, a déclaré à IPS qu'il ne pense pas que la date butoir de décembre 2010 sera respectée.

Et cela, d'autant plus que la démarche de l'Union Européenne a été fortement critiquée par le secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) Tomáz Salomão. Il dénonce le fait qu'elle tenté 'd'imposer' un accord de libre-échange préférentiel aux pays de la région.

L'an dernier, l'UE a signé un accord de partenariat économique (APE) provisoire avec le Botswana, le Lesotho et le Swaziland afin de faciliter la libre circulation des marchandises entre les deux régions.

Ces pays forment avec l'Afrique du Sud et la Namibie, l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) qui a cent ans. Aucun membre de la SACU n'est autorisé à négocier un accord de libre-échange avec d'autres régions sans l'accord de l'ensemble des membres de l'Union.

La décision du Botswana, du Lesotho et du Swaziland a entraîné la menace de l'AS de se retirer de l'union douanière, ce qui aurait des conséquences économiques désastreuses pour les trois pays étant donné que leurs revenus sont lourdement tributaires du mécanisme de répartition des recettes de la SACU, lui-même fortement subventionné par l'AS qui est l'économie la plus puissante de la région.

Source : Enda, The New Vision (Ouganda), Inter Press News Service Agency, **Synthèse ENDA.**

Rapport de la CNUCED sur les relations Sud-Sud¹

Le dernier rapport de la CNUCED a porté sur la coopération Sud-Sud. Dans son document introductif, il met en exergue plusieurs points sur l'implication de cette nouvelle donne sur le développement de l'Afrique. Dans le rapport, la coopération Sud-Sud se réfère aux procédés, institutions et arrangements mis en œuvre dans le but de promouvoir la coopération politique, économique et technique entre les pays en développement dans la poursuite de buts communs de développement.

Cette coopération couvre des domaines aussi vastes que le commerce, la finance, l'investissement ainsi que les transferts de connaissance, de compétences et expertise technique entre les nations en développement. En termes de géographie, elle couvre la coopération bilatérale, intra-régionale et interrégionale ainsi que la collaboration entre ces pays sur les problèmes multilatéraux, sensée renforcer leur participation et intégration dans l'économie mondiale. Le développement économique de certains pays en développement, classés comme émergents ouvre des opportunités de coopération avec l'Afrique. Les données disponibles indiquent que la part des pays en développement non africains dans le commerce des marchandises total de l'Afrique a progressé de 8% en 1980 à 29% en 2008. La part de ces pays en développement dans l'entrée de flux d'investissement directs étrangers dans la région africaine a augmenté d'une moyenne de 12% durant la période 1995-1999 à 16% pour la période 2000-2008. Actuellement, la part de l'Afrique dans le commerce mondial de marchandise est autour de 3% et celui de l'IDE est estimé à 5%. Il y a un sentiment des gouvernements africains que la coopération sud-sud pourrait jouer un rôle en renversant

cette tendance en permettant de traiter les problèmes de développement auxquels fait face cette région. La coopération Sud-Sud est perçue comme un élément important d'une stratégie de réduction des risques auxquels fait face le continent. C'est aussi une opportunité pour les pays africains d'impulser des changements technologiques, de transformer la structure de leurs économies et poser les fondations d'un développement durable. La coopération Sud-Sud est aussi attractive pour les pays africains puisqu'elle augmente et diversifie les sources de financement de l'aide publique au développement.

Plusieurs pays africains sont entrain de demander de l'aide puisque celle des pays du Sud ne souffre pas de conditions à l'image de celles requises par les bailleurs traditionnels. En outre les pays africains ne sont pas souvent dans une position des meilleures pour protéger leurs intérêts dans les négociations internationales et la réforme de l'architecture financière internationale. Ainsi, ces pays voient la coopération Sud-Sud comme un moyen effectif de renforcer leurs voix et représentativité dans l'économie mondiale. Il y a une plus grande reconnaissance que la formation des alliances avec les autres pays en développement dans le Cycle de Doha et les négociations relatives au changement climatique pourraient aider à altérer le cadre des dynamiques des négociations et permettre à la région d'obtenir plus de pouvoir.

Les ressources naturelles au cœur du rapport sur le commerce mondial de l'OMC ...

suite de la page 17

ressources naturelles. Toutefois, les règles de l'OMC n'ont pas été élaborées pour réglementer le commerce des ressources naturelles et elles ne répondent pas toujours convenablement aux spécificités du secteur. Le Rapport met en évidence plusieurs domaines dans lesquels on pourrait envisager d'intensifier la

coopération. Les mesures commerciales, comme les taxes à l'exportation, sont un de ces domaines dans lequel des compromis permettraient d'éviter des résultats commerciaux non coopératifs. Un deuxième point concerne les mesures pouvant être prises pour améliorer la conservation des ressources naturelles, notamment le traitement des subventions accordées à cette fin. Un troisième a trait à la facilitation du commerce des ressources naturelles, en particulier la portée de la liberté de transit. Un quatrième concerne la clarté des règles actuelles de l'OMC et la cohérence entre ces règles et celles du droit international inscrites dans différents accords qui peuvent être pertinents pour les ressources naturelles.

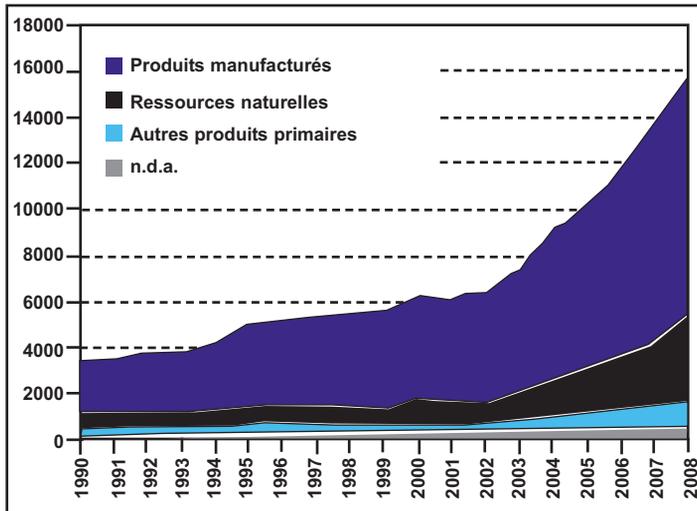
La présence d'externalités environnementales, l'incidence de la technologie sur la durabilité des ressources, la "malédiction" des économies riches en ressources et la grande instabilité qui caractérise certains secteurs de ressources, constituent d'autres questions qui doivent être dans le pipeline des discussions, puis que le commerce international interagit avec tous ces facteurs de manière complexe, tantôt en aggravant les problèmes existants, tantôt en apportant des solutions.

Par ailleurs, une difficulté réside dans le fait que certains pays riches en ressources limitent souvent les exportations par différents moyens, comme les taxes et les restrictions quantitatives à l'exportation, alors que les droits de douane et les autres restrictions à l'importation sont faibles dans les pays pauvres en ressources.

Il y a cependant deux réserves importantes à cette règle générale. Premièrement, les gouvernements ont souvent recours à des mesures internes susceptibles d'influencer les échanges, comme les subventions, les règlements techniques et les taxes sur la consommation. Deuxièmement, la protection à laquelle sont confrontés les exportateurs de ressources a tendance à augmenter en fonction du degré de transformation (progressivité des droits de douane).

¹ Economic Development in Africa Report 2010 : « *South-South Cooperation : Africa and the new forms of Development Partnership* »

Graphique: Exportations mondiales de ressources naturelles, par produit, 1990-2008 (milliards de dollars)



Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC.

Doha et l'Aide pour le commerce sont les contributions de l'OMC aux Objectifs...

suite de la page 18

d'investissements, de formation et de protection sociale. »

Lamy a donné deux autres exemples : « D'abord le fait que les régions où les progrès d'éradication de la pauvreté ont été les plus marqués sont celles qui échangent le plus. Il existe une corrélation directe entre l'intégration dans le système commercial multi-latéral et la croissance économique, entre la croissance et la réduction de la pauvreté. Ensuite, le fait que le système commercial multilatéral a servi de rempart contre les pires instincts protectionnistes durant la crise. Le système de surveillance que nous avons mis en place a contribué jusqu'à présent à éviter un recours généralisé à des mesures commerciales restrictives qui auraient pénalisé d'abord les pays les plus pauvres. » Il est clair pour Lamy que si le commerce multilatéral a pu jouer un rôle dans la reprise, c'est par ce qu'il est resté ouvert. Il a soutenu que « les disciplines de l'OMC ont donné aux pays les plus pauvres les moyens de sortir plus rapidement de la récession ».

Plus de régulation pour « une égalité des chances »

La conclusion de Doha selon bien des défenseurs du libéralisme, Pascal Lamy en tête pourrait aider à créer de nouvelles possibilités de croissance. Il soutient que « conclure le Cycle de Doha, c'est aussi nous acquitter de nos engagements envers les plus pauvres d'entre nous. Nous devons tenir nos promesses par exemple en leur fournissant un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, ou en traitant la question des subventions agricoles au coton. » L'autre aspect de la régulation est de donner aux pays en développement les moyens nécessaires pour développer leur capacité de participer à l'échange commerce international. Et cela passe par l'aide au commerce.

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUENTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah
Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye, Bathie Ciss
et El Hadj Abdourahmane Diouf

Montage : Noma Camara

Diffusion : Mamadou Dahirou Bâ

Adresse : B.P. 6879 Dakar-Etoile, Sénégal

Tél : (221) 33821.70.37 - Fax : (221) 33823.57.54

E-mail : syspro2@enda.sn - Web : <http://www.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz

Editrice : Anja Halle

Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093

E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo

Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540

E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES, BRIDGES, PUENTES et PONTES sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle

Co-publication : ENDA - Tiers Monde

Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.

Rédacteurs : El Hadji Diouf, Cheikh Tidiane Dièye et Bathie Ciss

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : syspro2@enda.sn ou à passerelles@ictsd.ch. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org/africodev).

Publications

Ann Capling and all, Governments, Non-State Actors and Trade Policy-Making: Négociateur sur une base préférentielle ou multilatérale? Publié sous la direction d', Université de Melbourne, et de Patrick Low, OMC Co-publié par Cambridge University Press en 2010

En s'appuyant sur des études de cas réalisées dans huit pays en développement, cet ouvrage présente les conclusions d'un vaste projet international qui a permis de s'interroger sur la façon dont les acteurs non étatiques voient leurs intérêts et cherchent à influencer la politique gouvernementale en relation avec les accords commerciaux préférentiels et l'OMC en tant que cadres parallèles de coopération commerciale.

Axel Berger — and all; Do Trade and Investment Agreements Lead to More FDI? Accounting for Key Provisions Inside the Black Box. The previous literature provides a highly ambiguous picture on the impact of trade and investment agreements on FDI. WTO Date de rédaction: septembre 2010, www.wto.org

CNUCED, Investment Policy Monitor No. 3, October 2010; 07/10/10, 13 Pages, 1978 Ko

CNUCED, Trade and Development Report, 2010. The *Trade and Development Report* (TDR) 2010 focuses on employment, globalization and development. It reviews recent trends in the global economy, concluding that the recovery of the global financial and economic crisis remains fragile and uneven. The *Report* examines the potential impact on developing countries of macroeconomic policies and ongoing adjustments in major economies. www.unctad.org

CNUCED, Investment and Enterprise Responsibility. This review provides an analysis of the voluntary practices of TNCs and large institutional investors as these institutions respond to issues of corporate social responsibility. These two groups represent large investments either through investment by pension funds in enterprises or through direct investment by TNCs into countries themselves. www.unctad.org

CNUCED, An Investment guide to the Lao People's Democratic Republic, Opportunities and Conditions 2010, 01/08/10, 89 Pages, 2010 Ko. www.unctad.org

EU-ACP Economic Partnership Agreements: State of Play at June 2010, Commission de l'Union Européenne, Etat des lieux, 15 Juin 2010, trade.ec.europa.eu

UA, Etat de l'Intégration Régionale en Afrique IV, Développer le commerce Intra-Africa, UNECA-AfDB-AU Mai 2010, www.uneca.org

Evénements

21 octobre, OMC, Genève, Conseil Général

20 octobre, Paris, France Journée mondiale de la statistique des Nations Unies à l'OCDE. www.oecd.org

25 octobre, Marrakech, Maroc Sommet Education: "The Future of Education: Incentives, Impact and Accountability". Participation de l'OCDE. Ce Sommet a lieu en avance du World Economic Forum sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (26-28/10). www.weforum.org

25-26 octobre, Jérusalem, Israël. La protection des données personnelles et la confidentialité, conférence organisée par la Direction de la Science, de la technologie et de l'industrie et sous les auspices de la Israeli Law, Information and Technology Authority, dans le cadre du 30e l'anniversaire des Lignes directrices de l'OCDE sur la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel.

25 octobre, OMC, Genève, Organe de règlement des différends

25 octobre, Lilongwe, Malawi, 15e réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique, tenu sous les auspices du gouvernement du Malawi. www.africapartnershipforum.org

26 – 27 octobre, OMC, Genève, Conseil ADPIC

28 octobre, OMC, Genève ; comité des règles d'origine

2 – Novembre, OMC, Genève, Comité du commerce et du développement

3 – 4 Novembre, OMC, Genève, comité des obstacles techniques au commerce

15 – 19 Novembre, OMC, Genève, Semaine de Genève

22 – Novembre, Conseil du commerce des marchandises